



ASTELLIA

Rapport Annuel 2016

Société Anonyme au capital de 1 295 225,50 euros
Siège social : ZAC Airlande, 2 rue Jacqueline Auriol, CS 69123, Saint-Jacques-de-la-Lande
35 091 Rennes cedex 9

SOMMAIRE

I. RAPPORT DE GESTION 2016	6
1. ACTIVITE GENERALE DU GROUPE	6
2. ACTIVITE GENERALE D'ASTELLIA SA.....	14
ANNEXE 1 : RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	23
ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS OU FONCTIONS EXERCÉS PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX	24
ANNEXE 3 : REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	25
ANNEXE 4 : OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER	26
ANNEXE 5 : ETAT DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL EN MATIÈRE D'ÉVOLUTION DU CAPITAL	27
ANNEXE 6 : TABLEAU RELATIF A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX (ARTICLE 222-8 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF).....	29
II. RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES ANNUELS 2016.....	30
III. RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2016	64
IV. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	104
V. PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTÉ A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES D'ASTELLIA DU 16 JUIN 2017.....	112

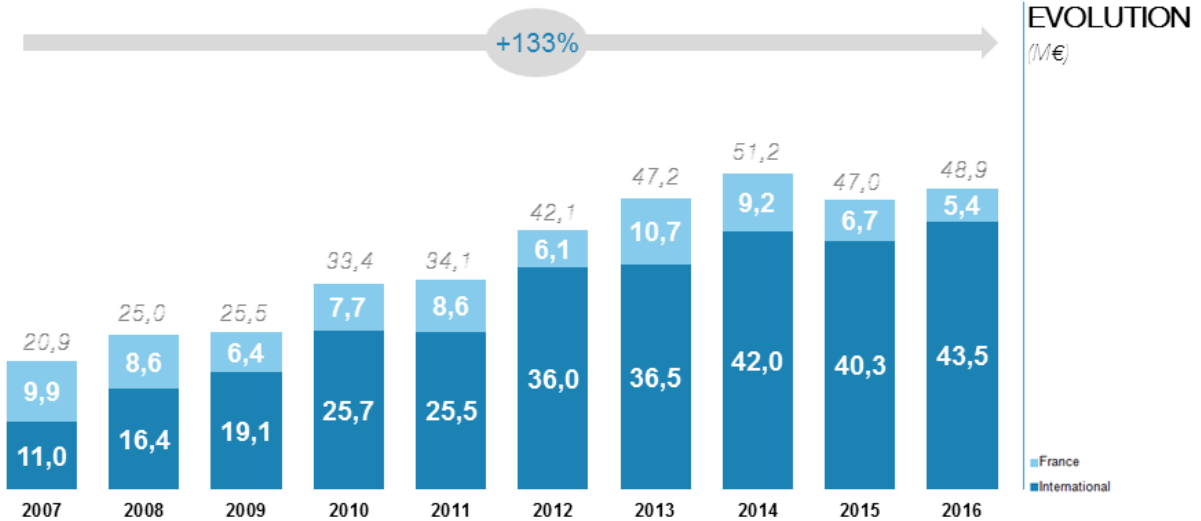
A PROPOS D'ASTELLIA

- Création en 2000
- Siège social à Rennes, France
- 89% du chiffre d'affaires réalisé à l'export
- Entreprise cotée sur Euronext Paris (ALAST)
- Une présence mondiale : Rennes, Paris, Vienne, Miami, Montréal, Johannesburg, Casablanca, New Delhi, Beyrouth, Madrid et Valence (Espagne)
- 408 collaborateurs

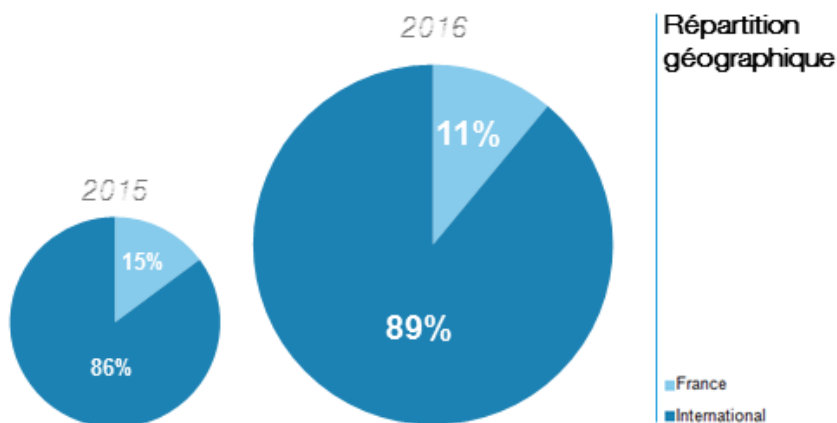


CHIFFRES CLES 2016

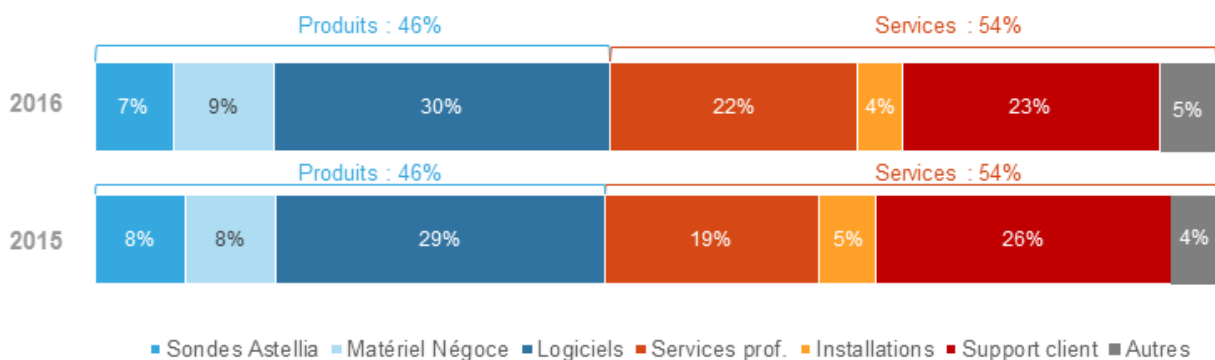
1. Evolution du chiffre d'affaires



2. Répartition du chiffre d'affaires



3. Répartition par type de commandes (en % des commandes)





Performance des réseaux 2G & 3G



Telefónica Espagne s'équipe de la solution géo-analytique



Umniah Jordanie améliore ses services data 3G



Ucom Arménie s'appuie sur Nova pour lancer son réseau 4G



Swisscom améliore l'expérience de ses abonnés mobiles



Touch étend la solution Astellia à la 4G



Astellia dévoile une nouvelle solution virtualisée Nova RAN 3.0



Astellia rejoint le programme HPE OpenNFV



Abdelkrim Benamar est nommé Directeur général d'Astellia



Astellia met en place une nouvelle organisation globale



Signature d'un accord OSSii avec Nokia

INTRODUCTION

Madame, Monsieur, chers Actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous convier en Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire qui se tiendra au siège de la Société le 16 juin prochain.

L'ordre du jour de l'Assemblée portera sur les points suivants :

1. De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Rapports du Conseil d'administration ;
- Rapports des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus (*1^{ère} résolution*) ;
- Approbation des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts (*1^{ère} résolution*) ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus (*2^{ème} résolution*) ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (*3^{ème} résolution*) ;
- Approbation des conventions de l'article L 225-38 du Code de commerce (*4^{ème} résolution*) ;
- Fixation des jetons de présences (*5^{ème} résolution*) ;
- Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire (*6^{ème} résolution*) ;
- Autorisation à donner pour la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce (*7^{ème} résolution*).

2. De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour annuler tout ou partie des actions achetées par la Société en application de l'article L.225-209 du Code de commerce (*8^{ème} résolution*) ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration afin d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions à la Société (*9^{ème} résolution*) ;
- Délégation consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société (*10^{ème} résolution*).

3. De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (*11^{ème} résolution*).

Nous espérons vous retrouver nombreux à notre réunion qui sera l'occasion de vous informer et de mieux vous faire connaître les développements de nos activités en 2016.

Christian QUEFFELEC
Président du Conseil d'administration

I. RAPPORT DE GESTION 2016

1. ACTIVITE GENERALE DU GROUPE

1.1. Présentation du Groupe

Le Groupe Astellia est constitué de 8 sociétés, dont la société tête du Groupe, Astellia SA, établie en France et 7 filiales toutes situées à l'étranger, dont 6 hors d'Europe.

Le Groupe est aussi présent en Allemagne, en Autriche et en Russie.

L'implantation internationale du Groupe Astellia répond à sa stratégie permanente d'adaptation commerciale et de proximité de ses clients. Les marchés adressés par le Groupe Astellia couvrent l'ensemble du continent américain, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Europe et l'Asie. En 2016, le Groupe Astellia maintient sa présence à l'international. La part de son chiffre d'affaires en dehors de France est de 86% en 2015 et 89% en 2016.

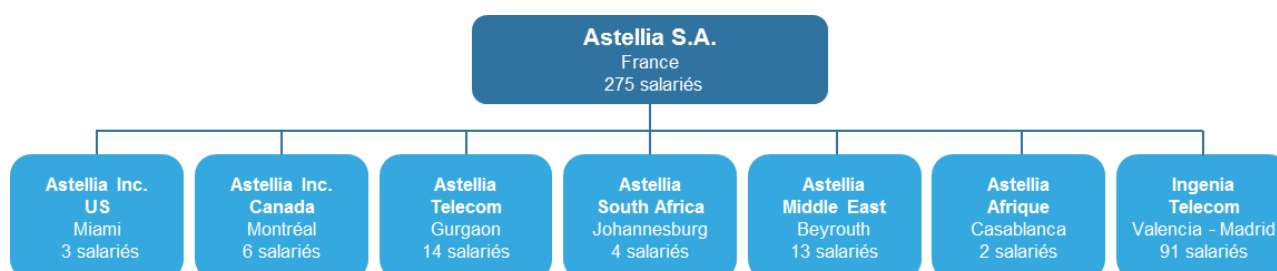
Chaque fois qu'elle le peut, Astellia SA détient la totalité du capital de ses filiales sauf quand la réglementation locale impose un second actionnaire ou plus. Dans ce cas, une fraction symbolique du capital est détenue par une personne du comité de direction.

Au cours de l'exercice 2016, le périmètre de nos filiales a évolué. Les filiales brésilienne et singapourienne ont été définitivement clôturées conformément aux décisions prises fin 2015. Etant donné les investissements réalisés en Inde et le niveau de résultats atteints, il a aussi été décidé de fermer notre filiale locale et ce processus devrait se finaliser en 2017. Enfin, une filiale a été créée au Maroc durant l'année.

Les filiales ont été en priorité des sociétés de petite structure en charge de la prospection commerciale et de la promotion des solutions Astellia. Le plan de transformation 2016, entre autres choses, a mis en œuvre une action de régionalisation pour nous permettre de nous rapprocher de nos clients. Les filiales libanaise, canadienne, espagnole et marocaine voient ainsi leur centre de compétences techniques destiné au support client se renforcer. La filiale espagnole est la seule qui dispose, avec Astellia SA, d'activités de recherche et développement.

Les commandes clients sont principalement prises par la société mère, sauf lorsque le Groupe dispose d'une filiale dans le pays du client ; la commande est alors prise par la filiale locale. Le chiffre d'affaires est facturé depuis la filiale.

Astellia SA a été constituée en décembre 1999, la première filiale a été créée en mars 2004 et la dernière en mai 2016. Entre les ouvertures, fermetures et acquisition, c'est 7 filiales qui composent le Groupe traduisant la volonté de développement international et d'adaptabilité aux besoins de nos clients.



1.2. Description des sociétés du Groupe

Astellia SA

Créée le 28 décembre 1999, la société est située en France – 2 rue Jacqueline Auriol, 35 136 Saint-Jacques-de la Lande – et est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 428 780 241. Cette société est la société mère du Groupe. L'essentiel des activités commerciales, de R&D,

de services, de production et administratives y sont regroupées. La société est présente sur les communes de Saint-Jacques de la Lande (1 site) et Puteaux (1 site).

La société est cotée sur Alternext sous la référence ALAST (code ISIN FR0004176535), groupe de cotation E2.

Astellia Inc.

La société a été constituée par Astellia SA le 1^{er} mars 2004 sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit de l'état du Delaware. Son siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Comté de New Castle, 19808 Delaware. Son capital social émis s'élève à 201 000 USD (contre 51 000 USD sur l'exercice précédent comme expliqué dans l'annexe des comptes sociaux) et est intégralement détenu par Astellia SA. La société dont les bureaux sont situés à Miami (Floride) a pour activité la commercialisation des produits et services du Groupe principalement sur le territoire des Etats-Unis. Au 31 décembre 2016, l'effectif était de 3 personnes. Le chiffre d'affaires 2016 est de 1 635 kUSD pour un résultat de 342 kUSD.

Astellia South Africa (Pty) Ltd

La société a été constituée par Astellia SA le 2 juillet 2008 et son capital de 300 000 Rands a été entièrement libéré. Elle est détenue à 100% par Astellia SA et son siège social est situé à Corner Cross Street and Chairman Avenue, President Ridge Randburg, Gauteng 2194, Johannesburg. La société a essentiellement vocation à assurer la mission de bureau commercial sur la zone Sud et Est de l'Afrique. Au 31 décembre 2016, l'effectif était de 4 personnes. Le chiffre d'affaires 2016 est de 5 761 kZAR pour un résultat de 70 kZAR.

Astellia Do Brasil Ltda

La société créée le 25 août 2008 a été liquidée le 6 avril 2016.

Astellia Telecom Private Ltd

La société a été créée le 26 octobre 2010 et son capital de 200 000 Roupies est entièrement libéré. Elle est détenue à 95% par Astellia SA et son siège social est situé A-31, 3rd Floor, Firoze Gandhi Marg, Lajpat Nagar – II, New Delhi ; ses bureaux sont situés à Gurgaon. Le Groupe envisageant une approche commerciale différente sur la zone, le processus de clôture de la filiale a été initié et devrait s'achever au cours de l'année 2017. Au 31 décembre 2016, l'effectif était de 14 personnes. Le chiffre d'affaires 2016 est de 21 182 kINR pour un résultat de -17 218 kINR.

Astellia Asia Pte Ltd

La société créée le 23 septembre 2011 a été liquidée le 7 novembre 2016.

Astellia Middle East SAL.

La société a été créée le 15 février 2013 et son capital est de 300 000 Dollars américains et est entièrement libéré. Elle est détenue à 99,99% par Astellia SA et son siège social est situé rue Omar Daouk, Centre Starco, Block B, 2^{ème} étage, Beyrouth, Liban ; ses bureaux sont situés à Sodeco square à Beyrouth. La société a pour activité la commercialisation des produits et services du Groupe, ainsi que le support de maintenance au Moyen-Orient. Au 31 décembre 2016, l'effectif était de 13 personnes. Le chiffre d'affaires 2016 est de 2 746 kUSD pour un résultat de 1 kUSD.

Ingenia Telecom S.L.U. (Astellia Espagne)

La société a été acquise le 20 février 2014 et son capital est de 62 000 Euros. Elle est détenue à 100% par Astellia SA et son siège social est situé Ronda Narcis Monturio 6, Paterna, Valencia. La société dispose aussi de bureaux à Madrid. La société a pour activité la commercialisation des produits et services du Groupe et en particulier le développement de la solution d'optimisation de réseaux d'Astellia. Au 31 décembre 2016, l'effectif était de 91 collaborateurs. Le chiffre d'affaires 2016 est de 6 435 k€ pour un résultat de -713 k€.

Astellia Canada Inc.

La société a été créée le 1^{er} août 2014 et son capital est de 200 000 Dollars canadiens et est entièrement libéré. Elle est détenue à 100% par Astellia SA et son siège social est situé 3700-1000 rue de la Gauchetière Ouest Montréal (Québec). La société a pour activité la commercialisation des produits et services du Groupe au Canada, ainsi que le support de maintenance pour le continent américain. Au 31 décembre 2016, l'effectif était de 6 personnes. Le chiffre d'affaires 2016 est de 1 905 kCAD pour un résultat de 90 kCAD.

Astellia Afrique SARLAU

La société a été créée le 4 avril 2016 et son capital est de 1 000 000 Dirhams marocains et est entièrement libéré. Elle est détenue à 100% par Astellia SA et son siège social est situé Espace porte d'Anfa – 3, rue Bab El Mansour – Casablanca (Maroc). La société a pour activité la commercialisation des produits et services du Groupe, ainsi que le support de maintenance en Afrique. Au 31 décembre 2016, l'effectif était de 2 personnes. Le chiffre d'affaires 2016 est de 4 314 kMAD pour un résultat de 349 kMAD.

1.3. Activité et faits marquants de l'exercice 2016

Pour rappel, l'activité d'Astellia se positionne sur les marchés du monitoring des réseaux mobiles, de l'optimisation de ses réseaux, de l'évaluation de la qualité de service et de l'expérience des utilisateurs (QoS & QoE) géolocalisée et de façon plus générale de l'*Analytics* à destination des équipes techniques et marketing de nos clients. Ces marchés sont en croissance constante et toujours portés par l'accroissement du nombre d'abonnés mobiles. La poursuite des évolutions technologiques et le développement des usages dans un environnement concurrentiel pour nos clients nécessitent une attention toute particulière sur l'expérience utilisateur afin de les fidéliser.

L'année 2016 a été marquée par l'accélération du plan de transformation « PULSAR » initié en 2015 et visant à remettre l'entreprise sur une trajectoire durable de croissance profitable. Impliquant directement plus d'une centaine de collaborateurs dans le monde, il a abordé de façon holistique une pluralité de thématiques telles que la mise à jour de notre vision stratégique, le portefeuille de produits et services associés, nos priorités en matière de marchés géographiques, l'adaptation requise de nos structures commerciales et de support clients, l'évolution de nos méthodes de travail et des outils associés notamment en matière de R&D, de développement des compétences de nos collaborateurs, ainsi qu'une organisation plus adaptée pour accompagner cette transformation.

C'est dans ce contexte que la séparation des rôles de Président et de Directeur Général a été mise en œuvre en juin 2016, et qu'une nouvelle organisation en unités Produits (*Monitoring & Troubleshooting, Network Optimization, Analytics*) et unités Services (*Delivery Services, Customer Support, Professional Services*) a été définie en cohérence avec les segments de marchés ciblés. L'équipe de Direction a été renforcée avec l'arrivée notamment de Patrick Orsini (Services), l'arrivée programmée à janvier 2017 de Franck Lamouroux (Produits), l'évolution du rôle de deux fondateurs, i.e. Frédéric Vergine (*Strategic Customer Engagement*) et Emmanuel Audousset (*International Accounts & Indirect Sales*).

En matière géographique, nous nous sommes recentrés pour les ventes directes sur les territoires où nous avons un avantage concurrentiel (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Amérique Latine, Amérique Centrale), tout en s'efforçant de mettre en place des canaux de ventes indirectes sur les autres territoires pour saisir les opportunités pertinentes qui pouvaient s'y présenter. C'est dans ce cadre que nous avons décidé de servir dorénavant le marché indien au travers de canaux de ventes indirectes et de revoir à terme notre implantation locale au regard des faibles perspectives commerciales à court et moyen termes.

Sur le plan commercial, l'année 2016 a été en demi-teinte avec un faible niveau de prise de commandes (38,8 M€) principalement lié à :

- L'absence de succès commerciaux issus de notre accord OEM avec un fabricant mondial d'infrastructures de télécommunications qui a été de fait le principal canal de ventes indirectes mis en place cette année notamment dans la zone Asie-Pacifique ;
- Le ralentissement et parfois le report des investissements de nos clients sur le marché français, du fait notamment des discussions au début de l'année 2016 visant à réduire le nombre d'opérateurs mobiles au travers d'opérations de fusion & acquisition ;

- Un allongement des processus de décisions sur des appels d'offres de montants significatifs (plusieurs millions d'euros pour chacun d'entre eux) qui devaient se matérialiser en prises de commandes en 2016, mais qui ont de fait été reportées pour l'essentiel au premier semestre 2017.

Concernant la R&D, nos travaux se sont poursuivis en renforçant notamment nos activités dans le domaine de la géolocalisation, plus spécifiquement en Espagne, mais aussi sur la virtualisation (sondes virtuelles et première étape des solutions NFV/SDN) et l'évaluation de la qualité d'expérience des utilisateurs (QoE) en environnement *Big Data* (cf. paragraphe 1.6).

Le plan de transformation a par ailleurs contribué de façon significative à l'amélioration de notre performance opérationnelle et financière, qui se traduit par un résultat net consolidé de -651 k€ à comparer à -5 096 k€ en 2015.

1.4. Evolution du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (en k€ et en %)

Territoires	CA 2015		CA 2016		Evolution
Afrique	9 537	20,28%	9 619	19,68%	0,86%
France	6 704	14,26%	5 403	11,05%	-19,40%
Europe	7 270	15,46%	7 521	15,39%	3,46%
Moyen-Orient	14 785	31,44%	16 805	34,38%	13,66%
Amériques	4 235	9,01%	6 567	13,43%	55,04%
Asie Pacifique	4 494	9,56%	2 964	6,06%	-34,04%
France	6 704	14,26%	5 403	11,05%	-19,40%
Export	40 321	85,74%	43 476	88,95%	7,83%
Total	47 025		48 879		3,94%

1.5. Activité commerciale

L'année 2016 a été en demi-teinte avec un faible niveau de prise de commandes (38,8 M€) en comparaison de l'année 2015 et principalement lié à :

- L'absence en 2016 de succès commerciaux issus de notre accord OEM avec un fabricant mondial d'infrastructures de télécommunications qui a été de fait le principal canal de ventes indirectes mis en place cette année notamment dans la zone Asie-Pacifique ;
- Le ralentissement et parfois le report des investissements de nos clients sur le marché français, du fait notamment des discussions au début de l'année 2016 visant à réduire le nombre d'opérateurs mobiles au travers d'opérations de fusion & acquisition ;
- Un allongement des processus de décisions sur des appels d'offres de montants significatifs (plusieurs millions d'euros pour chacun d'entre eux) qui devaient se matérialiser en prises de commandes en 2016, mais qui devraient être reportées pour l'essentiel au premier semestre 2017. Ces retards ont principalement impacté l'Europe, l'Afrique et l'Amérique Latine.

Après un premier trimestre meilleur que celui de l'année 2015, la prise de commandes a été considérablement ralentie pour les raisons évoquées ci-dessus durant deux trimestres consécutifs, et la bonne tenue du mois de décembre n'a pas permis de rattraper le retard accumulé au cours des mois précédents.

La part de commandes à l'international représente 84,6% de l'ensemble, sensiblement équivalente aux deux dernières années.

L'activité a particulièrement été portée cette année par la région Moyen-Orient, suivie de l'Europe puis de l'Afrique. La région Asie-Pacifique a continué à décroître comme anticipé, notamment du fait du basculement vers des canaux de ventes indirectes n'ayant pas encore porté leur fruit.

Le poids des 10 premiers groupes de clients (dont certains ayant des activités dans plusieurs pays) est demeuré important et a représenté 82% des commandes 2016. Cette part importante a été particulièrement exacerbée cette année du fait du faible niveau de prise de commandes global en comparaison de l'année 2015.

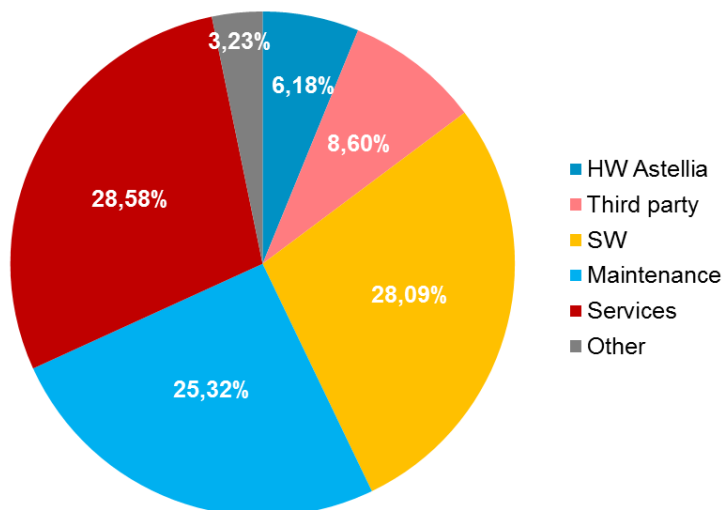
Parmi les faits particulièrement marquants, et même si les montants en jeu ne sont pas toujours significatifs, il convient de noter les succès commerciaux suivants :

- Sélection par Telefonica en Espagne de notre plateforme d'optimisation radio géolocalisée (Nova RAN) issue initialement de la société Ingenia en 2014, et confirmant de ce fait la pertinence stratégique de cette acquisition.
- Deux premiers contrats de monitoring 4G en Amérique du Nord (Canada/USA), premier contrat aux USA depuis la fin de nos activités avec SPRINT.
- Quatre extensions de contrats avec des clients existants en Afrique pour couvrir les technologies 4G, confirmant ainsi notre position de leader sur ce marché géographique.
- Extension d'un projet important d'optimisation radio avec un client au Moyen-Orient confirmant notre expertise dans le domaine.

Il convient de souligner notre implication de plus en plus importante sur des appels d'offre complexes représentant plusieurs millions d'euros, confirmant le caractère de plus en plus stratégique de nos domaines d'activités pour les opérateurs mobiles et notre crédibilité/légitimité croissante.

En matière de marketing et communication, Astellia a continué à privilégier le contact avec ses clients et partenaires via les salons professionnels tels que le *Mobile World Congress* et des rendez-vous ciblés directs lors d'évènements multi-clients notamment en Afrique et au Moyen-Orient organisés par nos équipes. L'utilisation des réseaux sociaux et la publication de communiqués de presse et d'articles sur nos thématiques de prédilection se sont aussi renforcées cette année.

Répartition des commandes 2016 par types de produits



1.6. Recherche et développement

Les efforts de recherche et développement demeurent importants afin d'accompagner les besoins clients et les évolutions technologiques. Sur la France, au sens du Crédit d'Impôt Recherche, les dépenses sont en hausse de 12,9% à 6 062 k€ contre 5 370 k€ un an plus tôt. A ce montant s'ajoutent des dépenses de 849 k€ réalisées par la filiale espagnole en diminution de 14,3% comparé à 2015 (990 k€). Au niveau du Groupe, ce sont donc 6 911 k€ qui ont été investis en R&D représentant 11,5% du total de nos dépenses (contre 6 360 k€ et 10,3% sur 2015).

Les principales activités menées en 2016 concernent :

- La poursuite du développement des technologies et architecture Nova pour le développement de la solution de monitoring du cœur de réseau mobile 4G (EPC/LTE), incluant le cœur de réseau data avec en particulier :
 - Une nouvelle architecture de capture des très hauts débits data, conduisant au développement du produit FLEX ;

- De nouvelles interfaces concernant les déploiements voix sur wifi (VoWifi) ;
- Le développement d'indicateurs de qualité d'expérience (QoE) pour des services / applications vidéo (ex. *Youtube*) ;
- La solution Nova Core CS et IMS de monitoring du cœur de réseau mobile pour les services voix avec notamment l'intégration de métriques de qualité de service et d'expérience pour la voix sur IP ;
- La mise en œuvre des technologies et de l'architecture Nova pour la solution de monitoring du RAN, avec pour objectif de converger vers une sonde logicielle multi-technologies ;
- Les développements de la solution d'optimisation du réseau d'accès radio, en intégrant les solutions sans sonde d'Astellia Espagne ; cette solution permettant de compléter les indicateurs de performance et de qualité de service par des données de géolocalisation précise du trafic ;
- La virtualisation de l'architecture Nova et la compatibilité des sondes de capture Astellia avec la virtualisation des réseaux des opérateurs mobiles (liées aux NFV et SDN) ;
- Une nouvelle architecture de traitement / stockage des données Nova avec utilisation des technologies du *Big Data* ; ce nouveau socle technologique facilitant l'intégration de modèle d'algorithmes (corrélation, machine *learning* et prédiction) afin de permettre d'étoffer le catalogue d'applications Astellia (les *Analytics*) à destination des équipes techniques et marketing des opérateurs mobiles.

1.7. Commentaires sur les résultats du Groupe

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les comptes consolidés ont été établis selon les règles et principes comptables en vigueur en France tels que précisés dans l'annexe des comptes consolidés au paragraphe « Référentiel comptable ». Les principales variations entre les comptes consolidés et les comptes sociaux d'Astellia SA portent sur l'immobilisation (et l'amortissement correspondant) de la R&D, le traitement du crédit d'impôt recherche (CIR), les impôts différés, le traitement des indemnités de fin de carrière (IFC) et la prise en compte des variations de change entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les comptes du Groupe, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 16 mars 2017, se présentent de la façon suivante :

1.7.1. Production

Le chiffre d'affaires de l'exercice écoulé s'élève à 48 879 k€ contre 47 026 k€ au 31 décembre 2015 soit une augmentation de 4%.

La capitalisation de la R&D est comprise dans la production stockée et immobilisée pour un montant de 6 911 k€ au titre de 2016. Les autres produits d'exploitation comprennent quant à eux les crédits d'impôts dans la rubrique subvention d'exploitation pour un montant de 1 846 k€ et des reprises d'amortissement et de provision pour un montant de 1 002 k€.

1.7.2. Charges d'exploitation

Les achats consommés de l'exercice s'élèvent à 5 890 k€ contre 6 177 k€ pour l'exercice précédent, en recul de 4,6%. Cette diminution est liée à la baisse de notre chiffre d'affaires matériel (en recul de 0,7%) mais également à une amélioration de la marge matière. Cette dernière avait été affectée par 2 projets à faible marge en 2015. Le Groupe retrouve son taux de marge matière de 2014.

Les charges externes représentent 15 793 k€ contre 17 198 k€ au titre de l'exercice précédent en baisse de 8%. Les principales économies ont porté sur la sous-traitance de R&D (-806 k€), les honoraires commerciaux (-513 k€) et les déplacements (-339 k€). A contrario, les frais de sous-traitance de services sont en augmentation de 926 k€, en lien notamment avec la croissance du chiffre d'affaires Services. En outre, dans le cadre de la clôture de la filiale brésilienne, le Groupe a activé sa garantie FASEP et ainsi pu être remboursé de 50% de la perte de capital constatée soit 146 k€.

Les charges de personnel du Groupe sont de 26 348 k€ contre 27 222 k€ en 2015, soit une baisse de 3%. L'effectif moyen du Groupe est passé de 438 personnes fin 2015 à 414 fin 2016, soit une diminution de 24 personnes (-5%). L'effectif au 31 décembre 2016 s'établit à 408 personnes contre 435 un an plus tôt.

Il est à noter qu'au 31 décembre 2016, les résultats n'ont pas permis de dégager de la participation et de l'intéressement.

Les impôts et taxes s'élèvent à 2 255 k€ contre 2 034 k€ en 2015, soit une augmentation de 11% due pour moitié à l'augmentation des retenues à la source et à l'augmentation des droits de douane sur nos opérations internationales pour l'autre moitié.

Les autres charges d'exploitation n'appellent pas de commentaires particuliers. Elles comprennent entre autre les transferts de charges et les jetons de présence.

Enfin, les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 9 421 k€ contre à 8 739 k€ fin 2015 soit une hausse de 8%. La dotation aux amortissements de frais de R&D est en diminution sur Astellia SA. Cette baisse est partiellement compensée par l'augmentation de ces mêmes amortissements sur notre filiale espagnole comme expliqué dans l'annexe des comptes au paragraphe « frais de développement ». Le montant des provisions sur stocks est en hausse de 609 k€ et la provision pour départ à la retraite a été diminuée de 27 k€ sur l'exercice. La provision sur les comptes clients quant à elle a été dotée cette année pour un montant de 43 k€.

1.7.3. Résultats

Compte tenu des opérations décrites ci-dessus, le résultat d'exploitation au 31 décembre 2016 fait apparaître une perte de 293 k€ contre une perte de 4 681 k€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est impacté par l'évolution de l'immobilisation de la R&D à hauteur de 6 911 k€ (6 062 k€ au titre de la France, 849 k€ au titre de l'Espagne) et de son amortissement de 6 328 k€ soit un impact positif cette année de 583 k€.

Compte tenu d'un résultat financier positif de 106 k€ (dû aux effets de change), le résultat courant de l'exercice ressort à -187 k€ contre -4 401 k€ au titre de l'exercice précédent.

Le Groupe a dégagé un résultat exceptionnel négatif à hauteur de 253 k€ en partie dû à des provisions pour clôture de notre filiale indienne.

L'absence de versement de complément de prix a mené à une révision de montant de l'écart d'acquisition d'Ingenia. Il a conduit le Groupe à reprendre une partie des amortissements effectués (69 k€) puisqu'ayant dépassé le total des amortissements à constater.

Compte tenu du traitement des impôts différés, le résultat net consolidé de l'exercice se solde par une perte de 651 k€ contre une perte de 5 096 k€ pour l'exercice précédent.

1.7.4. Situation financière

Les capitaux propres du Groupe sont de 26 676 k€ au 31 décembre 2016 contre 24 207 k€ au 31 décembre 2015.

La capacité d'autofinancement du Groupe est de 7 499 k€ contre 3 305 k€ fin 2015. Sa composante la plus significative est la réintégration des amortissements des charges de R&D capitalisées. L'évolution favorable du besoin en fonds de roulement (2 100 k€), due pour la majeure partie à l'amélioration des composantes d'exploitation, contribue à la diminution de la trésorerie du Groupe. Enfin l'accroissement du besoin de trésorerie lié aux opérations d'investissements (R&D) et l'excédent lié aux opérations de financements (emprunts), se soldent par une amélioration de la trésorerie du Groupe de 1 533 k€. Cette dernière, compte tenu de la CAF, des écarts de changes positifs pour 76 k€ et de la trésorerie de départ, s'établit donc à 3 675 k€ fin 2016 contre 2 066 k€ fin 2015. Il convient de préciser que ce solde est net des concours bancaires, constitués principalement de la mobilisation des CIR 2013 et 2014 auprès de Bpifrance pour un montant de 3 075 k€.

L'endettement du Groupe, ressortant à 11 050 k€ au titre de l'exercice, a évolué majoritairement sous l'effet de la mobilisation du CIR, le CIR 2012 ayant été remboursé par l'état à Bpifrance, la dette correspondante s'est éteinte. Les emprunts nouveaux de l'exercice s'élèvent à 1 719 k€ contre des remboursements à hauteur de 1 697 k€. Par ailleurs, nous signalons que la Société n'a pas versé de dividendes sur l'exercice.

Les investissements, hors capitalisation des frais de R&D, sont constitués de divers achats courants. Il convient de noter également l'immobilisation d'équipements produits par le Groupe, utilisés à des fins de

démonstration commerciale, de réalisation de tests ou pour la production de services et ne pouvant plus figurer dans les stocks.

1.8. Conclusion

Au cours de l'année 2016, la saisonnalité a encore marqué l'activité du Groupe. La seconde moitié de l'année n'a pas permis d'atteindre l'équilibre sur l'exercice avec un chiffre d'affaires de 26 134 k€ contre 22 745 k€ au premier semestre (soit +15%). Le résultat net du Groupe est passé de -3 780 k€ au premier semestre à +3 129 k€ au second semestre faisant ressortir une perte sur l'année à hauteur de -651 k€.

En k€	31 déc. 2016	S2 2016	S1 2016	31 déc. 2015	Var. annuelle en k€	Var. annuelle en %
Chiffre d'affaires	48 879	26 134	22 745	47 026	1 853	3,9%
Valeur ajoutée	34 729	19 594	15 135	30 109	4 620	15,3%
EBITDA	8 126	7 319	807	1 875	6 251	333,4%
EBIT	-293	3 172	-3 465	-4 681	4 387	-93,7%
Résultat financier	106	333	-226	279	-173	-61,9%
Résultat exceptionnel	-254	-558	304	-227	-27	11,7%
IS hors crédit d'impôt	-279	-270	-9	299	-578	-193,2%
Amort. écart. d'acquisi°	-69	-452	383	766	-835	-109,0
Résultat net consolidé	-651	3 129	- 3 780	-5 096	4 445	-87,2%

En % du CA	31 déc. 2016	S2 2016	S1 2016	31 déc. 2015
Chiffre d'affaires	100,0%	100%	100,0%	100,0%
Valeur ajoutée	71,1%	75,0%	66,5%	64,0%
EBITDA	16,6%	28,0%	3,5%	4,0%
EBIT	-0,6%	12,1%	-15,2%	-10,0%
Résultat financier	0,2%	1,3%	-1,0%	0,6%
Résultat exceptionnel	-0,5%	-2,1%	1,3%	-0,5%
IS hors crédit d'impôt	-0,6%	-1,0%	0,0%	0,6%
Amort. écart d'acquisi°	-0,1%	-1,7%	1,7%	1,6%
Résultat net consolidé	-1,3%	12,0%	-16,6%	-10,8%

L'endettement du Groupe diminue et la trésorerie nette s'établit à 3 675 k€.

Enfin, le Groupe finit l'année 2016 avec un carnet de commandes de 26,9 M€.

1.9. Perspectives

Astellia entend bénéficier de sa nouvelle organisation et du redéploiement géographique de son offre de solutions pour poursuivre l'amélioration de son modèle de développement tout en continuant d'anticiper les innovations et l'évolution des besoins des opérateurs mobiles.

Le Groupe prévoit également de continuer à optimiser ses dépenses globales sans toutefois entamer sa compétitivité et ainsi permettre une amélioration de la rentabilité de façon pérenne. Pour atteindre ses objectifs, la stratégie du Groupe s'articulera principalement autour :

- de la poursuite du programme d'amélioration des performances de l'entreprise, notamment au travers de l'amélioration continue de son efficacité opérationnelle pour la réalisation des contrats avec les grands clients internationaux, un enjeu important pour Astellia qui accompagne de grands groupes opérateurs sur des territoires éloignés ;
- de la poursuite du développement de nos canaux de ventes directes et indirectes chez les clients existants et chez de nouveaux clients en s'appuyant sur son offre Nova élargie (*RAN*, géolocalisation, *VoLTE*, *Analytics*, *Big Data*) ;
- du maintien des avantages technologiques de ses solutions historiques et de sa capacité à anticiper les prochaines évolutions (5G, virtualisation, NFV/SDN, internet des objets, etc.).

La feuille de route pour la Recherche & Développement repose sur les sujets mentionnés ci-dessus, et les investissements sont consacrés principalement aux prochains défis technologiques de la virtualisation, du NFV/SDN, de l'*Analytics*, du *Big data*, de la géolocalisation ou encore de l'internet des objets.

2. ACTIVITÉ GÉNÉRALE D'ASTELLIA SA

2.1. Introduction

Astellia SA a réalisé un chiffre d'affaires 2016 en augmentation à 46 208 k€ (contre de 43 545 k€, sur l'exercice précédent) et réparti pour 88,3% à l'export et 11,7% en France (contre respectivement 84,6% et 15,4% en 2015). Ce chiffre d'affaires représente 92% du chiffre d'affaires du Groupe, le solde étant principalement le fait de la filiale espagnole.

2.2. Emploi

Au 31 décembre 2016, l'effectif d'Astellia SA est de 275 salariés (effectif moyen : 281) contre 303 (299) au titre de l'exercice 2015. Cette diminution s'est répartie essentiellement dans les départements commerciaux, services et produits. Par ailleurs, la Société fait appel à des intervenants non-salariés (consultants) pour assurer ses activités internationales, notamment les activités de vente et services.

Les 275 salariés sont répartis comme suit :

- 263 CDI et 12 CDD dont 7 apprentis,
- 216 hommes et 59 femmes,
- 230 cadres, 34 Etam, 4 dirigeants et 7 apprentis.

La répartition entre les différents sites est la suivante : Rennes : 259 ; Puteaux : 14 ; Valence (Espagne) : 1 ; Autriche : 1.

2.3. Echange avec les actionnaires et gouvernance

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois en 2016 avec un taux de présence de 93,7%.

2.4. Présentation des comptes de ASTELLIA SA

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis selon les mêmes formes et méthodes que l'exercice précédent. Toutefois, nous rappelons que depuis la mise en place du nouvel ERP en avril 2014, les factures liées aux contrats clients sont considérées comme étant des factures d'acomptes appelées factures au jalon. La facturation au jalon correspond aux conditions de facturation négociées avec les clients et non à l'avancement des travaux. Le chiffre d'affaires est donc constaté par le biais des factures à établir (cf. note comptable des comptes sociaux 2.1.7.1).

Les comptes, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 16 mars 2017 se présentent de la façon suivante :

2.4.1. Production

Le chiffre d'affaires de l'exercice écoulé s'élève à 46 208 k€ contre 43 545 k€ au 31 décembre 2015 soit une augmentation de 6,1% par rapport à l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 48 224 k€ (contre 46 715 k€ au 31 décembre 2015) incluant :

- une production immobilisée de 623 k€ correspondant à des équipements utilisés dans le cadre de tests et démonstrations clients ;
- des reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour un montant de 1 354 k€.

2.4.2. Charges d'exploitation

	2016 (k€)	2015 (k€)	Variation (%)
Consommation de MP et de marchandises	5 896	6 687	- 11,8
Autres achats et charges externes	19 753	17 184	+ 14,9
Impôts et taxes	2 254	1 958	+ 15,1
Frais de personnel (chargés)	19 422	20 604	- 5,7
Dotation aux amortissements	1 291	912	+ 41,6
Dotation aux provisions	1 626	975	+ 66,8
Autres charges	244	541	- 54,9
Total des charges d'exploitation	50 486	48 861	+ 3,3

La consommation matière a diminué par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse résulte pour partie de la diminution de la part du chiffre d'affaires Matériel et Négoce et pour partie de l'amélioration de la marge matière.

Les charges externes représentent 19 753 k€ contre 17 184 k€ lors de l'exercice précédent soit une augmentation de 14,9%. Ces charges comprennent principalement les frais de sous-traitance de R&D, de recours à des prestataires et consultants externes ainsi que les coûts de déplacements pour un montant total de 11 641 k€ contre 9 644 k€. Cette augmentation masque une diminution des dépenses de R&D (-834 k€ par rapport à 2015) et des frais de déplacements (-405 k€). La sous-traitance pour la production de nos services (+3 236 k€) est principalement liée à l'augmentation du volume des échanges avec la filiale espagnole (+2 787 k€). L'évolution des autres charges externes est marquée par la croissance des frais de personnel de nos filiales sous format de *cost+* (+819 k€), la baisse des honoraires (-108 k€) et des primes d'assurance (-65 k€), le reste n'évoluant pas significativement.

Les impôts et taxes s'élèvent à 2 254 k€ contre 1 958 k€ en 2015. Cette hausse s'explique par l'augmentation des frais de douanes et des retenues à la source sur nos opérations internationales.

Les charges de personnel sont de 19 422 k€ contre 20 604 k€ en 2015, soit une baisse de 5,7% en lien avec la diminution de l'effectif moyen de 6%. Le montant du CICE au titre de l'exercice s'élève à 325 k€ contre 353 k€ l'année dernière.

Enfin, il convient de mentionner l'augmentation des dotations aux provisions sur stock (+609 k€) et sur créances clients (+43 k€).

2.4.3. Résultats

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2016 s'élève à -2 261 k€ contre -2 146 k€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à -1 202 k€, tenant compte en particulier du provisionnement des avances de trésorerie faites à la filiale espagnole (2 150 k€). Le résultat courant de l'exercice avant impôt ressort à -3 464 k€ contre -3 915 k€ en 2015.

La Société a dégagé un résultat exceptionnel négatif à hauteur de -1 538 k€ dû à la dépréciation partielle du fonds de commerce Qositel (833 k€) et au provisionnement des coûts de fermeture de la filiale indienne (733 k€).

Compte tenu des crédits d'impôt sur les bénéfices de 1 847 k€, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de 3 156 k€ contre -3 862 k€ pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres de la Société sont positifs à hauteur de 24 356 k€ au 31 décembre 2016 contre 27 470 k€ au 31 décembre 2015.

2.4.4. Situation financière

La trésorerie de la Société a baissé de 956 k€ en raison de :

- Une marge brute d'autofinancement positive de 1 650 k€.
- une dégradation du BFR de -2 373 k€ ;
- un excédent de trésorerie lié aux investissements financiers de 1 957 k€ (avances de trésorerie à nos filiales, non versement du complément de prix pour l'acquisition d'Ingenia Telecom) ;

- un besoin de trésorerie lié aux achats courants de 1 096 k€ ;
- un besoin dégagé par les financements remboursés pour 1 094 k€.

L'endettement de la Société s'est réduit principalement sous l'effet du remboursement du CIR 2012 par l'Etat, dont la mobilisation auprès de Bpifrance avait été comptabilisée sous la forme de concours bancaires. Sur l'exercice, la Société a contracté de nouveaux emprunts pour 1 719 k€ et remboursé 1 415 k€.

Les investissements sont constitués de divers achats courants (PC, serveurs, logiciels, mobiliers divers ...).

Avec un montant de capitaux propres de 24 356 k€ et un endettement de 10 312 k€, au 31 décembre 2016, le ratio d'endettement par rapport aux capitaux propres est de 42,3% (29,7% hors mobilisation CIR).

2.5. Analyse

En 2016, Astellia SA a :

- Modifié sa gouvernance en séparant les mandats de président et de directeur général ;
- Procédé à la fermeture administrative de ses filiales brésilienne et singapourienne ;
- Lancé un plan de transformation de l'entreprise, nommé « Pulsar » en début d'année 2016. Ce plan a abouti à la mise en place d'une nouvelle organisation en juillet 2016 et à des décisions sur les implantations internationales du groupe ;
- Décidé de procéder à la clôture de sa filiale indienne ;
- Ouvert une filiale au Maroc.

Le résultat d'exploitation 2016 est de -2,2 M€. Après un 1^{er} semestre à -3,8 M€ de résultat d'exploitation (contre -7,6 M€ en 2015), lié à la saisonnalité de notre chiffre d'affaires, le second semestre a permis de générer 1,6 M€ de résultat d'exploitation (contre 5,5 M€ en 2015).

La marge brute s'est améliorée d'une part du fait de l'évolution du mix produit (part des logiciels plus importante au détriment des ventes de matériel) et d'autre part d'un retour à des niveaux de marge matière comparables à 2014.

La diminution de la masse salariale est principalement le fait de la décroissance de l'effectif moyen sur l'année 2016 qui est de 281 personnes contre 300 en 2015.

La ligne impôts est impactée positivement par le Crédit d'Impôt Recherche à hauteur de 1,8 M€ (contre 1,6 M€ en 2015), en ligne avec les programmes de R&D. A titre indicatif, les dépenses retenues s'élèvent à 6,1 M€ contre 5,4 M€ en 2015.

Il convient de noter que, comme par le passé, les dépenses de R&D d'Astellia SA sont intégralement passées en charges.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan est de 67,3 M€. Les fonds propres, à 24,4 M€ (contre 27,5 M€ au 31 décembre 2015), représentent 36,2% du total du bilan. Les dettes financières sont de 10,3 M€ (contre 11,4 M€ au 31 décembre 2015) et ont diminué de 1 102 k€. Les produits constatés d'avance sont de 75 k€ (contre 144 k€ au 31 décembre 2015) et amenés à disparaître avec le nouveau mode de comptabilisation des créances clients (cf. § ci-dessous). Par ailleurs les avances et acomptes évoluent de 22,2 M€ contre 21,5 M€ en 2015 avec les factures au « jalon ».

A l'actif (le poste clients est expliqué ci-dessous), les stocks sont à 1,9 M€ (contre 2,9 M€ au 31 décembre 2015) et reflètent le niveau élevé d'activité de fin d'année. Au 31 décembre 2016, la trésorerie disponible est de 4,7 M€ (contre 5,6 M€ au 31 décembre 2015).

Evolution du poste clients

Depuis la mise en place du nouvel ERP en avril 2014, les factures liées aux contrats clients sont considérées comme étant des factures d'acomptes appelées factures au jalon. La facturation au jalon correspond aux conditions de facturation négociées avec les clients et non à l'avancement des travaux. Le chiffre d'affaires est donc constaté par le biais des factures à établir. De ce fait, la présentation des postes liés aux comptes clients dans le bilan n'est pas d'une lecture aisée.

Les comptes clients peuvent être analysés comme suit :

Les montants positifs correspondent à une position débitrice et les montants négatifs à une position créditrice dans le bilan.

	2016	2015	Variation
Clients (a)	20 149	23 330	-3 181
Clients douteux	255	213	42
Provision clients douteux	-255	-213	-42
Total (1)	20 149	23 330	-3 181
Avances et acomptes (c)	-22 196	-21 519	-677
Produits constatés d'avance (d)	-75	-144	69
Factures à établir (b)	18 622	16 926	1 696
Clients créditeurs / voucher (e)	-852	-357	-495
Total (2)	-4 501	-5 094	593
Net (1+2)	15 648	18 236	-2 588
Clients à l'actif (a+b)	38 771	40 256	-1 485
Clients au passif (c+d+e)	-23 123	-22 020	-1 103
Net	15 648	18 236	-2 588

L'importance du compte clients illustre, comme les années précédentes, une forte facturation en fin d'année. Elle illustre également des retards de paiements significatifs dans certains pays : cette situation ne comporte pas de risque particulier mais repose principalement sur des questions de procédures ou de contexte économique des pays en question. Le besoin en fonds de roulement s'explique essentiellement par ce poste clients. On note donc qu'en position nette, le poste clients a diminué de 2 588 k€ diminuant d'autant le besoin en fonds de roulement.

2.6. Informations diverses

2.6.1. Conventions réglementées

En application de l'article L.225-38 du Code de commerce, les conventions conclues au cours des exercices précédents et autorisées sont :

- Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia South Africa (dirigeant commun concerné : Abdelkrim Benamar) ;
- Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia Telecom (Pty) Ltd (dirigeants communs concernés : Christian Queffélec et Frédéric Vergine) ;
- Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia Middle East SAL (dirigeant commun concerné : Christian Queffélec) ;
- La convention de prestations de services entre la Société et la société Ingenia Telecom SL (dirigeants communs concernés : Emmanuel Audousset et Julien Lecœuvre) ;
- La convention de trésorerie entre la Société et la société Ingenia Telecom SL (dirigeants communs concernés : Emmanuel Audousset et Julien Lecœuvre) ;
- La Société s'est portée caution de la société Ingenia Telecom SL pour l'obtention d'une subvention avec avance remboursable (dirigeants communs concernés : Emmanuel Audousset et Julien Lecœuvre) ;
- Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia Canada Inc (dirigeants communs concernés : Christian Queffélec et Frédéric Vergine) ;

Conventions conclues et autorisées pendant l'exercice :

- Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia Afrique SARLAU (dirigeant commun concerné : Abdelkrim Benamar) ;
- Les conventions de prestations de services entre la Société et la société Astellia Inc (dirigeants communs concernés : Abdelkrim Benamar, Frédéric Vergine et Julien Lecœuvre) ;

Convention conclue durant l'exercice sans autorisation préalable :

Il n'y a pas eu de conventions conclues non autorisées au cours de l'exercice.

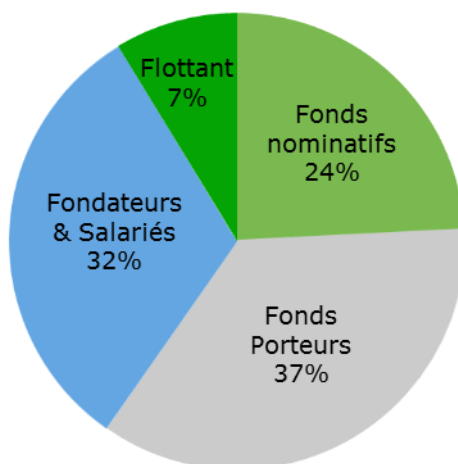
2.7. Composition et répartition de l'actionariat

Le capital de la Société est divisé en 2 590 451 actions représentant 3 995 619 droits de vote (en date de l'AG du 17 juin 2016). En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, les actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes ou du cinquième du capital ou des droits de vote de la Société sont les suivants (au 17 juin 2016) :

Nom	Actions	Droits de vote
M. Christian QUEFFELEC	136 225 (5,26%)	270 412 (6,77%)
M. Frédéric VERGINE	223 707 (8,64%)	451 612 (11,20%)
M. Julien LECOEUVRE	227 806 (8,79%)	447 612 (11,30%)
CM-CIC (4 fonds)	300 468 (11,60%)	440 936 (11,04%)
ISATIS Capital (5 fonds)	296 605 (11,45%)	296 605 (7,42%)
NEXSTAGE (10 fonds)	225 347 (8,70%)	225 347 (5,64%)
INNOVACOM	202 787 (7,83%)	353 687 (8,85%)
INOCAP (8 fonds)	177 859 (6,87%)	177 859 (4,45%)

Les opérations réalisées sur les titres détenus par les dirigeants et administrateurs portées à la connaissance de la Société sont présentées en Annexe 4 du présent rapport. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2016, la Société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil. Toutefois, le 7 février 2017, la Société était informée du franchissement du seuil de 10% de la société NextStage pour atteindre 10,32%.

La répartition des titres au 17 juin 2016 est la suivante :



Il convient également de rappeler que les actions entièrement libérées pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

Au 28 février 2017, le capital est divisé en 2 590 451 actions représentant 3 844 342 droits de vote.

2.8. Utilisation des délégations de compétences consenties au Conseil d'administration dans le cadre de l'attribution d'options de souscription et/ou achats d'actions

L'Annexe 5 rappelle les délégations de compétences et de pouvoirs consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en matière d'évolution du capital.

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016, le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 20 juin 2014.

Au 31 décembre 2016, il n'y a pas de plan d'attribution d'options de souscription et/ou achats d'actions en cour.

2.9. Utilisation des délégations de compétences consenties au Conseil d'administration dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites

L'Annexe 5 rappelle les délégations de compétences et de pouvoirs consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en matière d'évolution du capital.

Le Conseil d'administration du 26 juillet 2016 a décidé, dans le cadre de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 17 juin 2016 dans sa onzième résolution, d'attribuer un nombre total de 2 500 actions gratuites. Le bénéficiaire est un salarié occupant les fonctions les plus élevées dans la hiérarchie et titulaire d'un poste clé.

Le Conseil d'administration a fixé la durée de la période d'acquisition à 1 an et a fixé la période de conservation des actions à 1 an à compter de leur attribution définitive.

En vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 17 juin 2016, le Conseil d'administration décide de réaliser l'attribution d'actions gratuites par rachat de titres. Cette opération se fera dans le cadre du contrat de liquidité existant avec la société de bourse Portzamparc. Les titres ainsi rachetés devront l'être au plus tard la veille de la date à laquelle les actions gratuites seront définitivement attribuées au bénéficiaire.

Le détail du plan d'actions gratuites figure dans l'annexe des comptes sociaux au paragraphe 2.2.1.2.

Au 31 décembre 2016, il n'y a pas d'autre plan d'attribution d'actions gratuites en cours.

2.10. Etat du programme de rachat d'actions

Lors de l'Assemblée générale du 17 juin 2016, il a été décidé d'autoriser le Conseil d'administration à racheter en une ou plusieurs fois des actions de la Société. Par ailleurs, les titres Astellia SA sont admis au groupe de cotation E2.

Dans ce cadre la Société dispose d'un contrat de liquidité avec la société de bourse Portzamparc. La situation de ce contrat est décrite en section 2.1.9 de l'annexe aux comptes.

Par ailleurs, la Société a eu recours à ce contrat, pour l'utilisation de la délégation consentie par l'Assemblée générale du 17 juin 2016 dans le cadre d'attribution d'actions gratuites, pour le rachat de titres existants.

Les seuls rachats d'actions effectués sont ceux réalisés dans le cadre de ce contrat.

2.11. Etat de la participation des salariés au capital de la Société à la clôture de l'exercice

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société, dont les titres sont inscrits au nominatif, s'élevait à 3,09% du capital social résultant de leur investissement initial dans la Société ou des attributions d'actions gratuites. Les actions détenues par les salariés ne sont pas soumises à un véhicule de gestion collective.

2.12. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau requis en application de l'article R. 225-102 du Code de commerce est fourni en Annexe 1.

2.13. Liste des mandats ou fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos à la clôture de l'exercice

La liste des mandats ou fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, figure en Annexe 2.

2.14. Rémunération des mandataires sociaux

Les éléments de rémunération et autres avantages des mandataires sociaux figurent en Annexe 3.

Il est rappelé que l'Assemblée générale avait prévu un montant de 80 000 euros à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016. Cette somme a été utilisée à hauteur de 40 800 euros. Aux termes de la 5^{ème} résolution, nous vous proposons de renouveler le montant des jetons de présence pour l'exercice 2017 à 80 k€ et pour l'exercice 2018 à la somme de 80 k€.

2.15. Dépenses somptuaires

Nous vous informons de l'absence de dépenses qualifiées de somptuaires au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

2.16. Dépenses non déductibles du résultat fiscal

Aucune réintégration fiscale de frais généraux visée par l'article 39-5 du Code général des impôts n'a été effectuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2.17. Informations sur la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs

Au 31 décembre 2016, le compte fournisseurs présente un solde créditeur de 3 175 k€. Ce solde se décompose comme suit :

- fournisseurs tiers français : 1 086 k€
- fournisseurs tiers étrangers : 508 k€
- fournisseurs Groupe : 1 581 k€

Par ailleurs le solde présenté au passif du bilan tient compte des éléments suivants :

- fournisseurs débiteurs : 1 k€
- fournisseurs factures non parvenues : 1 725 k€

La loi de modernisation de l'économie a instauré à compter du 1^{er} janvier 2009 un plafond des délais de règlement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois). Lorsque ce seuil est dépassé, les fournisseurs français de la Société ont des pénalités de retard de paiement correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2013, toute entreprise débitrice à l'égard de la Société qui règle une facture après l'expiration du délai de paiement doit lui verser une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement égale à 40 euros.

Le compte fournisseurs au 31 décembre 2016 est constitué de factures non échues à hauteur de 3 156 k€ pour lesquelles les délais de règlement sont conformes à la loi ; le solde correspond à des factures nécessitant un travail de contrôle complémentaire ou contestées.

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition à la clôture des trois derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

k€	> 90 jours	Entre 60 et 90 jours	Entre 30 et 60 jours	< 30 jours	Non échus	Total
2016	0	0	0	18	3 156	3 175
2015	48	0	0	4	3 125	3 177
2014	0	0	0	123	4 455	4 578

2.18. Analyse des risques

La Société n'a pas connaissance de risques particuliers nouveaux la concernant spécifiquement. Néanmoins, dans le contexte économique actuel, il existe un certain nombre de risques communs à toutes les entreprises résultant directement de la situation financière internationale. Ceci concerne particulièrement la parité euro/dollar.

Le développement international fortement orienté dans les pays émergents génère un risque de paiement client lié aux situations économiques et géopolitiques. Ce risque n'est pas avéré à ce jour mais il a pu se

traduire, dans certains cas, par des délais de paiement anormalement longs ou par application du principe de prudence, par une provision pour dépréciation de créance.

Enfin, la situation politique dans certains pays d'Afrique ou du Moyen-Orient où Astellia SA a une activité importante est à prendre en compte. La Société n'a pas directement de contrats avec les états mais les crises observées peuvent provoquer des décalages dans le déroulement des affaires.

2.19. Evènement important survenu depuis la clôture

Au regard de la situation nette de la filiale espagnole au 31 décembre 2016, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital de cette filiale. Cette augmentation de capital d'un montant de 1 500 000 euros sera réalisée par incorporation d'une partie des avances de trésorerie consenties par la mère à sa fille.

En anticipation de cette situation, la Société a déprécié une partie de ces avances dans ses comptes 2016.

2.20. Commentaires relatifs aux résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire

2.20.1. Affectation des résultats

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) font apparaître une perte de 3 155 653,94 euros. Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Origine :	résultat de l'exercice :	-3.155.653,94 euros
Affectation :	à la réserve statutaire, soit :	-3.155.653,94 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende global
31/12/2013	2 572 451	0,08 euro	206 276,08 euros
31/12/2014	N/A	N/A	N/A
31/12/2015	N/A	N/A	N/A

Depuis 2006, les dividendes distribués aux personnes physiques sont éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

2.20.2. Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire

Le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young et Autres arrivant à expiration, il est proposé à l'Assemblée générale de renouveler le mandat ci-dessus visé pour une durée de six (6) exercices, qui viendra à expiration le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (6^{ème} résolution).

2.20.3. Autorisation pour programme de rachat d'actions

Le programme de rachats d'actions, voté à l'Assemblée générale du 17 juin 2016, arrive à expiration le 17 décembre prochain, raison pour laquelle il est proposé de décider une nouvelle autorisation (7^{ème} résolution).

2.21. Commentaires relatifs aux résolutions proposées à l'Assemblée générale extraordinaire

2.21.1. Autorisation pour annuler tout ou partie des actions achetées par la Société

Dans le prolongement de l'autorisation relative aux rachats d'actions et dans l'hypothèse où cette disposition venait à être utilisée, il est proposé d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, et dans la limite de 10% du capital social de la Société, les actions que la Société détient ou viendrait à détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres visé à l'article 2.21.3 ci-dessus (7^{ème} résolution), et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires (articles L.225-209 et R.225-150 et suivants du Code de commerce), le Conseil d'administration disposant alors des pouvoirs requis en pareille matière (8^{ème} résolution).

2.21.2. Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration afin d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions

La délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale du 20 juin 2014 dans le cadre d'attribution d'options de souscription et/ou achat d'actions ainsi que d'attribution d'actions gratuites était consentie pour 38 mois et va arriver à expiration : il est proposé de reconduire ces dispositions (9^{ème} résolution).

2.21.3. Délégation consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés

Il est soumis au vote de l'Assemblée générale une délégation au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés. Cette résolution intervient également en régularisation des 9^{ème} et 10^{ème} délégations de compétence votées pour 26 mois par l'Assemblée générale du 17 juin 2016 en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital selon certaines conditions (10^{ème} résolution).

2.22. Approbation des comptes et des résolutions

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner au Conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice social 2016 et de voter en faveur des résolutions soumises aux votes des actionnaires.

Fait à Saint-Jacques-de-la-Lande,

Le 16 mars 2017

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En €	2012	2013	2014	2015	2016
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 283 225,50	1 286 225,50	1 295 225,50	1 295 225,50	1 295 225,50
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 566 451	2 578 451	2 590 451	2 590 451	2 590 451
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	41 530 213	45 806 817	45 799 062	43 545 450	46 208 333
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	2 652 702	1 342 263	948 997	-1 839 964	-182 285
Impôts sur les bénéfices	-1 960 859	-2 066 421	-1 338 162	-1 648 251	-1 846 551
Participation des salariés due au titre de l'exercice	369 387	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3 027 412	2 002 763	998 490	-3 861 557	-3 155 654
Résultat distribué (1)	333 639	206 276	0	0	0
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	1,65	1,32	0,88	-0,07	0,64
Résultats après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	1,18	0,78	0,39	-1,49	-1,22
Dividende distribué à chaque action (1)	0,13	0,08	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif salariés fin d'exercice	264	290	314	303	275
Montant de la masse salariale de l'exercice	11 792 501	13 015 316	13 908 520	14 041 997	13 378 583
Versements au titre des avantages sociaux	5 832 446	6 211 151	6 476 550	6 561 834	6 034 702

(1) Pour l'exercice dont les comptes sont soumis à approbation : montant proposé par le Conseil

(2) Au titre des exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 le CICE est respectivement de 184 k€, 323 k€, 353 k€ et 325 k€.

ANNEXE 2

LISTE DES MANDATS OU FONCTIONS EXERCÉS PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

Mandataire social Astellia SA	Adresse	Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice clos le 31 décembre 2016
Christian QUEFFELEC né le 3 septembre 1955 à Quimper (29) Administrateur Président du Conseil d'Administration	4 La Suzanne 35 410 Nouvoitou	Administrateur d'Astellia Telecom (Pty) Ltd Administrateur et Président Astellia Middle East SAL. Administrateur et Président Astellia Canada Inc. Administrateur et Directeur d'Astellia Inc. (jusqu'au 3 octobre 2016) Administrateur d'Astellia South Africa (Pty) Ltd (jusqu'au 21 octobre 2016) Gérant d'Astellia Afrique (SARLAU) (jusqu'au 27 octobre 2016) Administrateur Association Rennes Atalante Technopole Membre du Conseil de surveillance Ecole Supérieure de Commerce de Rennes Membre du Conseil d'administration de la société Kerlink
Abdelkrim BENAMAR né le 15 décembre 1969 à Montfermeil (93) Directeur Général - Administrateur	68 boulevard de l'Ouest 93 340 Le Raincy	Administrateur et Directeur d'Astellia Inc. (depuis le 3 octobre 2016) Administrateur d'Astellia South Africa (Pty) Ltd (depuis le 21 octobre 2016) Co-gérant d'Astellia Afrique (SARLAU) (depuis le 27 octobre 2016)
Frédéric VERGINE né le 17 mars 1967 à Montpellier (34) Directeur Général délégué Administrateur	4 rue du Grand Rocher Veneffles 35 410 Châteaugiron	Administrateur d'Astellia Inc. Administrateur d'Astellia Telecom (Pty) Ltd Administrateur d'Astellia Canada Inc.
Julien LECOEVRE né le 9 juin 1969 à Paris (75) Directeur Général délégué Administrateur	8 rue Manoir de Gaudon 35 770 Vern-sur-Seiche	Administrateur d'Astellia Inc. Administrateur d'Ingenia Telecom, S.L.U.
Emmanuel AUDOUSSET né le 16 mars 1960 à Neuilly / Seine (92) Administrateur	1 allée Louis Jovet 92 600 Asnières	Administrateur et Président d'Ingenia Telecom, S.L.U.
Yves ANSQUER né le 13 juillet 1967 à Dineault (29) Administrateur	Le Clarlais 35 150 Amanlis	Directeur Administratif et Financier LET Services
Jacques MEHEUT né le 20 août 1949 à Créteil (94) Administrateur coopté en CA le 29 janvier 2010	8 avenue Roger Salengro 92 290 Chatenay-Malabry	Aucun
GO CAPITAL SAS. RCS 445 284 458 Rennes Représentée par M. Eric COZANET né le 10 mars 1956 à Rennes (35) Administrateur depuis le 13 Juin 2008	24 boulevard de Beaumont 35 000 Rennes	Président du Directoire de GO Capital ; Représentant permanent de GO Capital aux Conseils d'administration de : Prévía (SA), Quertech Ingénierie (SA); aux comités de direction d'Alcuin (SAS)
TIC Consultants SAS. RCS 528 975 808 RCS Paris Représentée par M. Jean-Pierre Dumolard né le 15 avril 1954 à Toulouse (31) Administrateur depuis le 29 Juillet 2008	11 place du Général Catroux 75 017 Paris	Gérant de TIC Partners (SARL) Président de TIC Consultants (SAS) Administrateur d'Ekinops (SA) et Netatmo (SAS)

ANNEXE 3

REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations totales incluent les avantages de toutes natures versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par toute entité du Groupe, cette rémunération comprenant pour certains mandataires une partie fixe et une partie variable, la ventilation entre ces deux parties est indiquée. Les montants indiqués ci-dessous s'entendent des montants bruts, en euros, avant prélèvements sociaux et fiscaux.

Nom	Année	Rémunération fixe	Rémunération variable ¹	Avantage en nature ²	Total
Christian Queffélec	2016	126 890	35 000	0	161 890
	2015	126 890	0	0	126 890
	2014	130 241	0	0	130 241
Frédéric Vergine	2016	103 151	12 986	4 033	120 170
	2015	103 151	6 000	3 973	113 124
	2014	104 959	6 000	1 988	112 947
Julien Lecœuvre	2016	92 482	6 986	3 204	102 672
	2015	92 482	0	3 156	95 638
	2014	93 985	0	1 988	95 973
Emmanuel Audousset ³	2016	95 004	23 506	0	118 510
	2015	95 004	18 985	Néant	113 989
	2014	95 004	23 129	Néant	118 133
Yves Ansquer ⁴	2014-2016	Néant	Néant	Néant	Néant
Jacques Méheut ⁵	2016	Néant	20 400	Néant	20 400
	2015	Néant	24 000	Néant	24 000
	2014	Néant	24 000	Néant	24 000
GO Capital	2014-2016	Néant	Néant	Néant	Néant
TIC Consultants ⁶	2016	Néant	20 400	Néant	20 400
	2015	Néant	24 000	Néant	24 000
	2014	Néant	18 000	Néant	18 000
Abdelkrim Benamar ⁷	2016	200 004	16 538	3 506	220 048
	2015	135 233	713	Néant	135 946

¹ Ce montant inclut la rémunération variable et les primes exceptionnelles. Pour MM. Audousset et Benamar (année 2015 et année 2016 jusqu'au 17/06/2016), la rémunération variable est définie dans leur contrat de travail respectif et liée à des objectifs annuels. Pour MM. Queffélec, Lecœuvre, Vergine et Benamar (à compter du 17/06/16) elle est décidée en Conseil d'administration, plafonnée et est fonction du résultat de l'entreprise.

² La Société a souscrit au profit de MM. Frédéric Vergine, Julien Lecœuvre et Abdelkrim Benamar un contrat d'assurance indemnisant ces derniers en cas de révocation de leurs fonctions de directeur général ou directeur général délégué de la Société. Les primes versées par la Société constituent le seul avantage en nature dont bénéficient les dirigeants.

³ M. Audousset n'a jamais reçu de rémunération au titre d'un quelconque mandat social. La rémunération perçue visée dans ce tableau l'a donc été uniquement au titre de son contrat de travail de Directeur.

⁴ M. Yves Ansquer souhaitant se consacrer à d'autres fonctions, la Société a pris acte de sa démission en date du 15 mars 2016.

⁵ La rémunération perçue par M. Jacques Méheut l'est au titre des jetons de présence.

⁶ La rémunération perçue par la société TIC Consultants, représentée par M. Jean-Pierre Dumolard, son Président, l'est au titre des jetons de présence.

⁷ M. Benamar a été nommé Directeur Général Délégué lors de la séance du Conseil d'administration du 15 décembre 2015. M. Benamar n'a pas reçu de rémunération au titre d'un quelconque mandat social.

M. Benamar a été coopté en tant qu'administrateur le 15 mars 2016.

La rémunération perçue visée dans ce tableau l'a donc été uniquement au titre de son contrat de travail de Directeur des Opérations jusqu'au 17 juin 2016.

M. Benamar a été nommé Directeur Général lors de la séance du Conseil d'administration du 17 juin 2016. A ce titre la rémunération perçue par M. Benamar à compter du 17 juin 2016 l'est uniquement au titre de son mandat social. Son contrat de Directeur des Opérations a été suspendu.

ANNEXE 4

OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Les opérations réalisées sur les titres détenus par les dirigeants et administrateurs portées à la connaissance de la Société sont :

Identification	Opérations			
Christian QUEFFELEC Président	<u>Acquisitions d'actions 2016 :</u>			
	Date	Nb d'actions	P.U. €	Montant €
	9 février 2016	200	6,7500	1 350,00
	19 février 2016	200	6,7000	1 340,00
	2 mars 2016	200	6,1000	1 220,00
	13 avril 2016	200	7,4000	1 480,00
	14 avril 2016	200	7,4500	1 490,00
	15 avril 2016	200	7,3500	1 470,00
	19 avril 2016	200	7,2900	1 458,00
	28 juillet 2016	1 250	7,0134	8 766,75
	5 oct. 2016	300	6,4970	1 949,10
	7 oct. 2016	300	6,500	1 950,00
	10 oct. 2016	400	6,4500	2 580,00
Frédéric VERGINE Directeur Général délégué et Administrateur	Néant			
Julien LECOEUVE Directeur Général délégué et Administrateur	<u>Acquisition d'actions 2016 :</u>			
	Date	Nb d'actions	P.U. €	Montant €
	11 février 2016	2 000	6,7926	13 585,20
	24 février 2016	1 000	6,6479	6 647,90
	2 mars 2016	1 000	6,30	6 300,00
Abdelkrim BENAMAR Directeur Général et Administrateur	Néant			
Emmanuel AUDOUSSET Administrateur	Néant			
Jacques MEHEUT Administrateur	Néant			
Jean-Pierre DUMOLARD Représentant permanent de TIC Consultants, Administrateur	Néant			
Eric COZANET Représentant permanent de GO CAPITAL, Administrateur	Néant			

ANNEXE 5

ETAT DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

1. **Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice 2016**

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation et résolution	Durée de validité et échéance	Plafond	Utilisation en 2016
Rachat d'actions	Acheter des actions de la Société AG du 17/06/2016 7e résolution	Durée : 18 mois Echéance : 17/12/2017	10% du capital social 4.000.000 euros	Utilisation au titre du rachat d'actions pour l'attribution d'actions gratuites (3)
Annulation d'actions	Procéder à l'annulation d'actions achetées par la Société AG du 17/06/2016 8e résolution	Durée : 24 mois Echéance : 17/06/2018	10% du capital social	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription AG du 17/06/2016 9e résolution	Durée : 26 mois Echéance : 17/08/2018	700.000 €	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions	Augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription AG du 17/06/2016 10e résolution	Durée : 26 mois Echéance : 17/08/2018	700.000 €	Néant
Attribution d'actions gratuites	Procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre aux salariés ou mandataires sociaux éligibles AG du 17/06/2016 11e résolution	Durée : 38 mois Echéance : 17/08/2019	4% du capital social	Attribution d'actions gratuites par rachat d'actions existantes (3)
Emission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	Consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux éligibles AG du 20/06/2014 19e résolution	Durée : 38 mois Echéance : 20/08/2017	6% du capital social	Néant

2. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions d'options de souscription d'actions :

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation relative à l'attribution de souscription d'actions de la Société consentie par l'Assemblée générale durant l'exercice 2016.

Le rappel des utilisations précédentes est détaillé au point 2.8 du rapport de gestion.

3. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions d'actions gratuites :

La délégation relative à l'attribution d'actions gratuites, consentie par l'Assemblée générale du 17 juin 2016, a été partiellement utilisée par le Conseil d'administration du 26 juillet 2016 et décrite au point 2.9 dans le présent rapport de gestion. La description et le suivi des actions attribuées sont repris dans la section 2.2.1.2 de l'annexe aux comptes 2016. A ce titre, nous vous indiquons que les dernières utilisations de cette délégation par votre Conseil sont les suivantes :

- Lors de sa réunion du 26 juillet 2016, le Conseil d'administration agissant en délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2016 a décidé d'attribuer 2 500 actions gratuites par rachat d'actions existantes au profit d'un salarié occupant les fonctions les plus élevées dans la hiérarchie et titulaire d'un poste clé. La date d'acquisition de ces actions gratuites a été fixée au 26 juillet 2017.

Le rappel des utilisations précédentes est détaillé au point 2.9 du rapport de gestion.

ANNEXE 6

TABLEAU RELATIF A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX (ARTICLE 222-8 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF)

**MGA Audit : 8 Quai de Tréguier 29600 Morlaix
représenté par M. Michel GOURITEN**

MGA Audit	Montant des honoraires (euros)		
	2016	2015	2014
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	26 475	27 086	25 763
Certification comptes consolidés	3 255	3 250	3 190
Autres prestations liées à la mission de commissaire aux comptes	2 273	2 250	
Total	33 284	32 586	28 953

**EY : Immeuble Eolios ZAC La Courrouze, 3 rue Louis Braille - CS 10847
35208 Rennes Cedex 2
représenté par M. Guillaume RONCO**

EY	Montant des honoraires (euros)		
	2016	2015	2014
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	19 015	19 133	15 690
Certification comptes consolidés	3 255	3 250	3 190
Autres prestations liées à la mission de commissaire aux comptes	1 263	1 250	19 444
Total	23 766	23 633	38 324

**II. RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES
ANNUELS 2016**

Bilan actif

SA Astellia

N° SIRET : 42878024100041

Au : 31/12/2016

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2015	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	2 863 655	2 009 174	854 480	1 069 675
		Fonds commercial (1)	4 007 365	2 340 698	1 666 666	2 500 000
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	6 871 020	4 349 872	2 521 147	3 569 675
	Immobilisations corporelles	Terrains	3 001	2 834	167	467
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels		2 932 229	2 270 244	661 985	639 017	
Autres immobilisations corporelles		1 743 146	1 155 684	587 462	648 075	
Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes					
	TOTAL	4 678 378	3 428 763	1 249 614	1 287 560	
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	8 042 902	2 710 849	5 332 053	8 884 172	
	Créances rattachées à des participations	4 500 000	2 150 000	2 350 000	2 567 815	
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	7 420		7 420	5 440	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	334 422		334 422	276 077	
	TOTAL	12 884 745	4 860 849	8 023 896	11 733 505	
Total de l'actif immobilisé		24 434 143	12 639 485	11 794 658	16 590 741	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	3 525 596	1 583 567	1 942 029	2 900 862
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL	3 525 596	1 583 567	1 942 029	2 900 862
		Avances et acomptes versés sur commandes	52 385		52 385	18 225
Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	39 026 531	255 256	38 771 275	40 256 546	
	Autres créances	8 861 708		8 861 708	8 530 632	
	Capital souscrit et appelé, non versé					
	TOTAL	47 888 239	255 256	47 632 983	48 787 178	
Divers	Valeurs mobilières de placement	30 027		30 027	1 002 110	
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	4 666 926		4 666 926	4 650 859	
	TOTAL	4 696 953		4 696 953	5 652 970	
Charges constatées d'avance		1 101 898		1 101 898	850 742	
Total de l'actif circulant		57 265 073	1 838 823	55 426 250	58 209 979	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif		47 992		47 992	125 823	
TOTAL DE L'ACTIF		81 747 210	14 478 309	67 268 901	74 926 543	
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			4 503 182	5 565 245	
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			5 806 596	2 469 413	
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

Bilan passif

SA Astellia

Au : 31/12/2016

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 295 225)	1 295 225	1 295 225
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	11 228 955	11 228 955
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	129 522	129 522
	Réserves statutaires	14 673 841	18 535 398
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-3 155 653	-3 861 556	
Situation nette avant répartition	24 171 890	27 327 544	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées	184 290	142 811	
Total	24 356 181	27 470 355	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques	323 801	339 351
	Provisions pour charges	313 300	120 527
	Total	637 101	459 879
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	10 308 660	11 411 055
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 437	3 682
	Total	10 312 097	11 414 738
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	22 196 040	21 519 319
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 900 960	4 520 273
	Dettes fiscales et sociales	3 739 383	4 565 622
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 900 000
Autres dettes	852 031	356 613	
Instruments de trésorerie			
Total	9 492 375	13 342 509	
Produits constatés d'avance	75 179	144 580	
Total des dettes et des produits constatés d'avance	42 075 693	46 421 148	
Écarts de conversion passif	199 925	575 160	
TOTAL DU PASSIF	67 268 901	74 926 543	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	6 942 035	12 212 529	
à moins d'un an	12 937 617	12 689 298	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	3 075 166	4 472 717	
(3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

SA Astellia

Périodes 01/01/2015 31/12/2015 Durées 12 mois
01/01/2016 31/12/2016 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	2 000 077	20 462 106	22 462 183	21 695 416
	- Services	3 402 893	20 343 256	23 746 149	21 850 033
	Chiffre d'affaires net	5 402 970	40 805 363	46 208 333	43 545 449
	Production stockée			622 906	523 881
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			28 634	22 031
	Subventions d'exploitation			1 353 998	2 482 651
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			10 144	141 111	
Autres produits					
	Total			48 224 017	46 715 126
Charges d'exploitation	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			5 546 463	5 784 624
	Variation de stocks			349 907	902 045
	Autres achats et charges externes (3)			19 752 663	17 184 448
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 253 749	1 958 401
	Salaires et traitements			13 378 583	14 041 997
	Charges sociales			6 043 702	6 561 834
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	1 290 713	911 640
		• sur actif circulant	provisions		
Autres charges	• pour risques et charges		1 626 088	974 642	
	Total			50 485 516	48 861 126
	Résultat d'exploitation	A		-2 261 499	-2 146 000
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			51 495	71 454
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			6	8
	Reprises sur provisions, transferts de charges			3 447 527	1 122 165
	Différences positives de change			1 017 997	1 281 540
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 367	38 313
	Total			4 521 395	2 513 482
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			5 195 423	3 414 753
	Intérêts et charges assimilées (5)			201 456	170 735
	Différences négatives de change			326 890	696 538
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			5 723 770	4 282 026
	Résultat financier	D		-1 202 375	-1 768 544
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-3 463 874	-3 914 544

Compte de résultat

SA Astellia

Périodes 01/01/2015 31/12/2015 Durées 12 mois
01/01/2016 31/12/2016 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	179 829	88 536
	Reprises sur provisions et transferts de charge	441 045	27 843
	Total	620 875	116 380
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	420 233	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	459 561	9 641
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 279 411	1 702 002
	Total	2 159 206	1 711 643
Résultat exceptionnel		F	-1 538 330
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	-1 648 251
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			-3 155 653
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de la période

Les faits significatifs survenus au cours de la période sont les suivants :

1.1.1 Changement de gouvernance

Le conseil d'administration du 17 juin 2016 a pris acte de la démission de M. Christian Queffélec de son mandat de directeur général et en conséquence a procédé à la nomination de M. Abdelkrim Benamar à ce poste. M. Christian Queffélec reste président du Conseil d'Administration.

1.1.2 Nouveaux emprunts

La société a contracté de nouveaux emprunts pour un montant total de 1 719 000 euros pour financer ses investissements et son innovation.

1.1.3 Fermeture de 2 filiales

Fin 2015, la société a lancé le processus de fermeture de deux de ses filiales (Brésil et Singapour). Au 31 décembre 2016, les écritures correspondant à ces fermetures ont été passées dans les comptes.

Pour le Brésil, l'impact comptable est une moins-value de 291 961 euros compensée par la reprise de la provision sur titres de 291 500 dotée en 2015. Pour Singapour, les écritures font apparaître une plus-value de 7 272 euros. L'ensemble de ces écritures est inscrit au résultat exceptionnel.

Dans le cadre de la fermeture de la filiale du Brésil et au titre du Fonds National de garantie « INTERNATIONAL FASEP », la société a perçue une indemnité de 145 980.62 euros.

1.1.4 Modification du capital d'Astellia INC

Astellia Inc a procédé à une augmentation de son capital par incorporation des avances de trésorerie consenties par la maison mère Astellia SA.

Dans les comptes de la société française, ce prêt, y compris l'écart de conversion passif était intégralement provisionné au 31 décembre 2015. L'impact dans le compte de résultat de ces diverses opérations est un gain de change de 432 570 euros et une reprise de provision sur titre de 324 274 euros.

Au 31 décembre 2016, les titres sont dépréciés à hauteur de la situation nette d'Astellia Inc.

L'amélioration de la situation nette d'Astellia Inc provient de son passage au 1^{er} janvier 2016 sous contrat de « cost plus » avec sa maison mère.

1.1.5 Plan de transformation

Au regard de l'activité de l'année 2015, la société a lancé un plan de transformation de l'entreprise, nommé Pulsar en début d'année 2016. Ce plan a abouti à la mise en place d'une nouvelle organisation en juillet 2016 et à des décisions sur les implantations internationales du groupe.

1.1.6 Décision de fermeture d'Astellia Telecom PVT

La société a décidé de procéder à la fermeture de sa filiale indienne. La situation nette d'Astellia Telecom Pvt étant supérieure à la valeur des titres détenus, aucune dépréciation des titres n'a été constatée. Les coûts de fermeture ont quant à eux été provisionnés.

1.1.7 Ouverture d'une nouvelle filiale au Maroc : Astellia Afrique AU

La société a créé une nouvelle filiale à Casablanca le 14 avril 2016. Son capital d'un montant de 1 000 000 de Dirhams a été intégralement libéré. Un contrat de « cost plus » a été conclu entre la société et sa filiale marocaine.

1.1.8 Evènements postérieurs au 31 décembre 2016

Au regard de la situation nette de la filiale espagnole au 31 décembre 2016, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital de cette filiale. Cette augmentation de capital d'un montant de 1 500 000 euros sera réalisée par incorporation d'une partie des avances de trésorerie consenties par la mère à sa fille.

En anticipation de cette situation, Astellia SA a déprécié une partie de ces avances dans ses comptes 2016.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives au bilan

Les chiffres présentés sont en euros arrondis à l'euro le plus proche sauf spécifications contraires.

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	dont composants	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors services ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORPORELS								
Frais d'établissement et de développement								
Autres postes d'immo. Incorporelles		6 723 060		266 850		118 889	6 871 020	
Total 1		6 723 060	-	266 850	-	118 889	6 871 020	-
CORPORELLES								
Terrains								
Constructions								
Sur sol propre								
Sur sol d'autrui		17 166				14 164	3 002	-
Instal. générales, agenc. et aménag. des constructions		-					-	-
Installations techniques, matériels et outillage ind.		2 315 922		698 197		81 889	2 932 230	-
Autres immob. Corporelles								
Installations générales, agencets, aménagements, divers		297 718		10 450			308 168	-
Autre matériel de transport		7 638					7 638	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 392 201		120 458		85 318	1 427 342	-
Emballages récupérables et divers		-					-	-
Immobilisations corporelles en cours		-		-		-	-	-
Avances et acomptes		-		-		-	-	-
Total 2		4 030 644	-	829 105	-	181 371	4 678 379	-
FINANCIERES								
Participations évaluées par mise en équivalence		-					-	-
Autres participations		14 778 611		5 097 872		7 333 581	12 542 903	-
Autres titres immobilisés		5 440		1 980			7 420	-
Prêt & autres immobilisations financières		276 077		59 095		750	334 422	-
Total 3		15 060 128	-	5 158 947	-	7 334 331	12 884 745	-
TOTAL GENERAL (1+2+3)		25 813 833	-	6 254 902	-	7 634 591	24 434 144	-

2.1.2 Tableau des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
INCORPORELS				
Frais d'établissement et de développement				-
Autres postes d'immo. Corporelles	1 646 019	482 045	118 889	2 009 174
Total 1	1 646 019	482 045	118 889	2 009 174
CORPORELLES				
Terrains	-			-
Constructions				
Sur sol propre	-			-
Sur sol d'autrui	16 698	300	14 164	2 834
Instal. générales, agenc. et aménag. des	-			-
Installations techniques, matériels et outillage ind.	1 676 904	627 592	34 251	2 270 245
Autres immob. Corporelles				
Installations générales, agencets, aménagts, divers	45 007	32 664		77 671
Autre matériel de transport	6 867	209		7 076
Matériel de bureau et informatique, mobilier	997 608	147 904	74 573	1 070 938
Emballages récupérables et divers	-			-
Total 2	2 743 084	808 669	122 989	3 428 764
TOTAL GENERAL (1+2)	4 389 103	1 290 713	241 878	5 437 938

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
INCORPORELS							
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immo. Corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Total 1	-	-	-	-	-	-	-
CORPORELLES							
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions							
Sur sol propre	-	-	-	-	-	-	-
Sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencement et aménagement	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillage ind.	-	23 299	-	-	29 018	-	5 719
Autres immob. Corporelles							
Installations générales, agencets, aménagts, divers	-	-	-	-	-	-	-
Autre matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-	-
Total 2	-	23 299	-	-	29 018	-	5 719
Frais d'acquisition de titres de participation	-	-	47 198	-	-	-	47 198
Total 3	-	-	47 198	-	-	-	47 198
		70 498		29 018			41 480

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Logiciels et Dépôt de marque

Logiciels : Valeurs brutes : 2 863 400 euros (valeurs nettes : 854 480 euros)

Marque : Valeurs brutes : 255 euros, totalement amortie

2.1.3.2 Amortissement

Parmi les immobilisations incorporelles, seuls les logiciels font l'objet d'un amortissement calculé en fonction de leur durée d'utilisation par l'entreprise, à savoir :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	de 1 à 3 ans
Brique de logiciel technologique	Linéaire	5 ans

2.1.3.3 Frais de recherche et de développement

Les coûts de développement sont intégralement comptabilisés en charges.

Au 31 décembre 2016, les montants correspondants aux dépenses éligibles au titre du Crédit d'Impôt Recherche représentent 6 062 414 euros.

2.1.3.4 Fonds commercial

Les éléments inscrits en « fonds commercial » sont les suivants :

- Clientèle d'une activité de développement et de commercialisation d'un outil d'exploitation de données de signalisation, acquise le 01/04/2000.

Valeur brute : 15 244 euros, totalement dépréciée sur l'exercice 2015.

- Eléments incorporels du fonds de commerce de recherche, développement, étude, conception, fabrication et commercialisation de produits et services dans le domaine de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications apportés par la SA Qositel par voie de fusion absorption le 20/12/2002.

Valeur brute : 2 500 000 euros, dépréciée à hauteur de 833 333 euros au 31/12/2016.

- Est également inscrit dans la rubrique du fonds de commerce le mali de confusion lié à l'opération de confusion de patrimoine de la filiale ACURIO.

Valeur brute : 1 492 120 euros, totalement dépréciée sur l'exercice 2015.

2.1.3.5 Dépréciation

Modalités de dépréciation

La valeur des logiciels souches développés par QOSITEL et ACURIO sera attestée par le maintien d'une commercialisation significative dans le domaine de compétence couvert par ces savoir-faire logiciels.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs indices de perte de valeur viendraient à se révéler, la Société apprécierait le niveau de dépréciation nécessaire à la sincérité de ses comptes annuels.

Application des modalités de dépréciation

Suite à la décision de fin de vie des produits issus d'ACURIO, la valeur de ce fonds de commerce a été dépréciée à 100 %, soit 1 492 120 euros au 31 décembre 2015.

Suite à la décision de fin de vie des produits issus de QOSITEL prise sur l'exercice 2016, un plan de migration du parc client a été élaboré. La durée de ce plan est estimée à 3 ans. En conséquence, la valeur de ce fonds de commerce a été dépréciée à 33.33 %, soit 833 333 euros au 31 décembre 2016.

La valeur de la clientèle d'une activité de développement et de commercialisation d'un outil d'exploitation de données de signalisation a également été dépréciée à 100 %, soit 15 244 euros.

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Evaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.2 Amortissement

Le plan d'amortissement de chaque immobilisation dépend de sa propre utilisation ainsi que des avantages économiques qu'elle procure.

Les méthodes comptables retenues et les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	de 3 à 10 ans
Réseau informatique interne	Linéaire	de 3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	de 8 à 10 ans

L'amortissement dégressif est retenu en tant qu'amortissement économique pour certaines immobilisations, notamment pour le matériel informatique.

La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est inscrite en amortissement dérogatoire pour une valeur au 31 décembre 2016 de 48 595 euros.

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Titres de filiales et participations

- *Liste des filiales et participations :*

La valeur des titres de la société Ingénia inscrite dans le tableau ci-après se ventile de la façon suivante :

Valeur brute des titres	4 250 628 euros
Frais d'acquisitions des titres	235 992 euros

Au 31 décembre 2016, le complément de prix de 3 900 000 euros qui avait été anticipé dans le calcul du prix des titres d'Ingénia Telecom n'a pas été finalement versé.

La valeur des titres a donc été ajustée. La contrepartie de cet ajustement est une diminution de la dette de fournisseur d'immobilisation.

Informations financières sur les filiales et participations	cours en Euros		Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés		Chiffre d'affaires hors taxes de la période	Résultats (bénéfice ou perte de la période)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	31/12/2016					Brute	Nette	Bruts	Nets				
ASTELLIA Inc.													
En Dollars US			201 000	181 987	100%					1 635 028	341 818		
En Euros	1,0541			172 647		3 072 938	362 089	0		1 551 113	324 274		
ASTELLIA SOUTH AFRICA (PTY) LTD													
En Rands sud-africains			300 000	307 169	100%	300 000				5 760 720	70 430		
En Euros	14,4570			21 247		26 758	26 758			398 473	4 872		
ASTELLIA TELECOM (PVT) LTD													
En Roupies			200 000	-22 691 388	95%	190 000				21 181 851	-17 218 383		
En Euros	71,5935			-316 948		3 306	3 306			295 863	-240 502		
ASTELLIA MIDDLE EAST SAL													
En Dollars US			300 000	787	100%	300 000				2 745 958	1 488		
En Euros	1,0541			747		221 790	221 790			2 605 026	1 412		
INGENIA TELECOM													
En Euros			62 000	-587 413	100%	4 486 620				6 435 433	-713 139		
En Euros	1,0000			-587 413		4 486 620	4 486 620	4 500 000	2 350 000	6 435 433	-713 139		
ASTELLIA CANADA Inc.													
En Dollars canadiens			200 000	112 107,20	100%	200 000				1 904 796	89 805		
En Euros	1,4188			79 015,51		138 864	138 864			1 342 540	63 296		
ASTELLIA AFRIQUE AU													
En Dirhams			1 000 000	349 196,00	100%	1 000 000				4 314 312	349 196		
En Euros	10,6566					92 627	92 627			404 849	32 768		

Les dépréciations des titres des filiales sont appréciées au cas par cas et prennent notamment en compte la situation nette.

Sur l'exercice Astellia Inc a procédé à une augmentation de son capital par incorporation des avances consenties par Astellia SA, portant ainsi la valeur brute des titres d'Astellia Inc à 3 072 938 euros. Ces titres ont été dépréciés à hauteur de la situation nette de la filiale.

Les sociétés Astellia Do Brasil LTDA et Astellia Asia Pte Ltd ayant été liquidées, elles sont sorties de ce tableau au 31 décembre 2016.

En anticipation du besoin de recapitalisation d'Ingenia Telecom, Astellia SA a déprécié sur l'exercice 2016 une partie des avances de trésorerie consenties pour un montant de 2 150 000 euros.

2.1.5.2 Autres Créances

- *Classement par échéances*

ETAT DES CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	4 500 000	4 500 000	-
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	334 422	3 182	331 240

- *Postes du bilan relatifs aux filiales*

BILAN	Astellia Inc	Astellia South Africa	Astellia Telecom	Astellia Middle East	INGENIA	Astellia Canada Inc	Astellia Afrique (SARLAU)
Créances rattachées à des participations					4 500 000		
Provision					2 150 000		
Soit créances rattachées nettes	0	0	0	0	2 350 000	0	0
Intérêts sur créances rattachées							
Provision							
Soit intérêts nets sur créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés							
Provision							
Soit compte client net	0	0	0	0	0	0	0
Créances clients non provisionnées	89 749	0	420 234	0	290 027	212 016	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 718	9 521	(17 335)	568 869	967 743	38 454	123 363

COMPTE DE RESULTAT	Astellia Inc	Astellia South Africa	Astellia Telecom	Astellia Middle East	INGENIA	Astellia Canada Inc	Astellia Afrique (SARLAU)
Charges d'exploitation							
Frais commerciaux	1 281 580	352 397	226 562	2 489 646	3 146 187	744 629	401 681
Reprise provision client							
Dotation provision client							
Produits d'exploitation							
Vente d'équipement, logiciel et services	178 549				695 140	549 670	
Transfert de charges					88 528		
Cession d'immobilisations							
Charges financières							
Dot. Prov. sur créances rattachées							
Dot. Prov. intérêts sur créances rattachées							
Dot. Prov. pour risque de change	52	339	35 906	3 273		8	
Produits financiers							
Reprise prov. sur créances rattachées							
Reprise prov. intérêts sur créances rattachées							
Intérêts sur créances rattachées					51 495		
Reprise prov. pour risque de change			38 796			2 845	

2.1.6 Stocks

2.1.6.1 Etat des stocks

Catégories de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	3 525 596	1 583 567	1 942 029
TOTAL	3 525 596	1 583 567	1 942 029

Méthode de dépréciation utilisée :

La dépréciation s'apprécie par articles selon leur degré d'obsolescence technique.

Cette dernière est appréciée par les services techniques de la Société.

Les taux de dépréciation sont compris entre 25 % et 100 %.

2.1.6.2 Evaluation des Stocks de produits achetés

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, après déduction des remises rabais commerciaux obtenus et y compris les droits de douane et taxes non récupérables.

2.1.7 Créances

2.1.7.1 Présentation au bilan des jalons de facturation

Les factures liées aux contrats clients sont considérées comme étant des factures d'acomptes appelées factures au Jalon. En tant que telles, elles sont comptabilisées au passif du bilan.

La facturation au jalon correspond aux conditions de facturation négociées avec les clients et non à l'avancement des travaux. Le chiffre d'affaires est donc constaté par le biais des factures à établir.

Au 31 décembre 2016 les comptes présentés compensent les factures à établir avec les acomptes pour les prestations autres que logiciel et installation.

La présentation au Bilan est la suivante :

Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	Montant
Factures à établir sur commandes en-cours	52 650 846
Montant compensé	34 028 600
<i>Présenté à l'actif du bilan aux comptes clients</i>	18 622 246
Facturation au jalon	56 224 641
Montant compensé	34 028 600
<i>Présenté au passif du bilan en avances et acomptes</i>	22 196 041

2.1.7.2 Classement par échéances

ETAT DES CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Clients douteux ou litigieux	255 256	255 256	
Autres créances clients	38 771 275	38 771 275	
Créances représentatives de titres prêtés	-		
Personnel et comptes rattachés	3 455	3 455	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 645	17 645	
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices	4 640 845	209 656	4 431 189
Taxe sur la valeur ajoutée	454 094	454 094	
Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 745 669	2 368 228	1 377 441
Charges constatées d'avance	1 101 899	1 101 899	
Total	48 990 138	43 181 508	5 808 630
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercices			
Prêts et avances consentis aux associés			

Impôts sur les bénéfices :

- A 1 an au plus :

Crédit d'impôt famille (2016)	27 827 euros
Crédit d'impôt compétitivité 2013	181 829 euros

- A plus d'1 an :

Crédit d'impôt recherche 2015	1 611 062 euros
Crédit d'impôt compétitivité 2014	323 222 euros
Crédit d'impôt compétitivité 2015	353 300 euros
Crédit d'impôt compétitivité 2016	324 881 euros
Crédit d'impôt recherche 2016	1 818 724 euros

Débiteurs divers :

- A 1 an au plus :

Débiteurs divers	402 euros
Fournisseurs avoirs à recevoir	328 415 euros
Crédit d'impôt recherche 2013 cédé à Bpifrance	2 039 411 euros

- A plus d'1 an :

Crédit d'impôt recherche 2014 cédé à Bpifrance 1 377 441 euros

Autres informations significatives

- *Créances ayant enregistré un écart de conversion en monnaie étrangère :*

Devise	cours en Euros	Valeur actualisé au taux de la clôture	écart conversion passif (gain)	écart conversion actif * (perte)
	31/12/2016			
En Dollars US	1,0541	4 910 308	189 880	
En INR	71,5935	420 234	1 999	35 906
En CAD	1,4188	56 513	681	
En AED	3,893	36 616	6 984	
TOTAL			199 544	35 906

* Les écarts de conversion actif ont fait l'objet d'une provision pour perte de change

- *Dettes ayant enregistré un écart de conversion en monnaie étrangère :*

Dettes ayant enregistré un écart de conversion en monnaie étrangère

Devise	cours en Euros	Valeur actualisé au taux de la clôture	écart conversion passif (gain)	écart conversion actif * (perte)
	31/12/2016			
En Dollars US	1,0541	829 870		11 740
En ZAR	14,457	9 521		339
En Mad	10,6566	92 875	382	
En CAD	1,4188			8
TOTAL			382	12 087

* Les écarts de conversion actif ont fait l'objet d'une provision pour perte de change

2.1.8 Disponibilités et divers

2.1.8.1 Différences d'évaluation sur valeurs mobilières de placement

- *Diverses valeurs mobilières :*
Il n'y a pas d'OPCVM au 31 décembre 2016

2.1.8.2 Comptes bancaires en devises

Au 31 décembre 2016, le compte bancaire courant en dollars fait ressortir un solde de 122 816.61 dollars, soit une contre-valeur en euros de 116 513.05 euros pour un taux de clôture du dollar à 1,0541.

2.1.9 Contrat de liquidités

La société a conclu un contrat de liquidités avec la Société de Bourse Portzamparc.

Au 31 décembre 2016, la situation du contrat de liquidités est la suivante :

Comptes concernés	Désignation	Montant au 31/12/2016
502 Actions propres	Cf détail ci-dessous	13 382
512 Contrat de liquidités	Argent du contrat non investi en actions	3 596
Total du contrat de liquidité		16 977

Le compte actions propres tient compte au 31 décembre 2016 d'une moins-value à hauteur de 681 euros.

Détail des actions propres, situation au 31 décembre 2016 :

Nom de l'intermédiaire	Nombre de titres	PR en Euros	valorisation historique	Cours au 31/12/2016	valorisation	Ecart de cours
PORTZAMPARC	2234	6,295	14 063	5,99	13 382	- 681

2.1.10 Comptes de régularisation

2.1.10.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 101 898 euros.

Elles se rapportent à diverses charges d'exploitation.

2.1.10.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont constitués de :

Produits à recevoir	Montant
Intérêts courus sur créances Groupe :	0
Clients, factures à établir	18 622 246
Banque intérêts à recevoir :	2 932
Rabais, Remises, Ristournes à obtenir	328 414
Total	18 953 592

2.2 Passif

2.2.1 Capital

	31/12/2015	Affectation résultat n-1	Emission d'actions gratuites	Souscription d'actions	Distribution de dividendes	Amortissements dérogatoires	résultat de la période	31/12/2016
Capital	1 295 226							1 295 226
Prime d'émission Innovacom	740 015							740 015
Prime d'émission Privé	7 469 602							7 469 602
Prime de fusion 2002	3 019 338							3 019 338
Réserve légale	129 523							129 523
Réserves statutaires	18 535 398	(3 861 557)						14 673 842
Report à nouveau	0							0
Résultat net	(3 861 557)	3 861 557					(3 155 654)	(3 155 654)
Provisions réglementées	142 811					41 480		184 291
Total	27 470 356	0				41 480	(3 155 654)	24 356 181

2.2.1.1 Mouvements de la période et droit de vote double

Le capital est composé de 2 590 451 actions de 0.50 euro de valeur nominale et il n'y a pas eu de mouvement au cours de la période.

- *Droit de vote des actionnaires :*

Chaque action de la Société donne droit à un droit de vote.

L'assemblée générale mixte du 3 décembre 2007, dans sa cinquième résolution, a décidé, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, d'instaurer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ainsi, conformément aux dispositions du Code de commerce, tous les actionnaires visés qui conserveraient leurs actions postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, bénéficieraient d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions en cas de réalisation de ladite condition suspensive.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Au 31 décembre 2016 la totalité des droits de vote était de 3 995 242 droits, dont 2 809 582 de vote double.

- *Détails de l'évolution du capital :*

Date	CA/ AG	Opération	Nombre d'actions nouvelles émises	Montant nominal de l'augmentation du capital	Prime	Montant successif du capital	Nombre cumulé de titres représentatifs du capital	Nominal des actions
28/12/1999		Constitution de la société	3 812	38 120.00		38 120.00	3 812	10
05/06/2000	AG	Augmentation de capital en numéraire à personnes dénommées	4 188	41 880.00		80 000.00	8 000	10
19/04/2001	CA	Emission de 838 BSG, par décision du CA	838	8 380.00		88 380.00	8 838	10
19/06/2001	AG	Augmentation de capital par compensation de créances, réservée à Innovacom 4	2 209	22 090.00	740 015.00	110 470.00	11 047	10
20/12/2002	AG	Emission de 9 035 actions (suite à l'apport de 100% des actions de la société QOSITEL)	9 035	90 350.00	3 822 618.15	200 820.00	20 082	10
29/06/2007	AG	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime de fusion	0	803 280.00		1 004 100.00	20 082	50
29/06/2007	AG	Division du nominal par 100	0	0.00		1 004 100.00	2 008 200	0.50
14/12/2007	CA	Augmentation de capital sous forme d'un placement privé comme autorisée par l'AGE du 3/12/07	535 118	267 559.00	7 732 455.10	1 271 659.00	2 543 318	0.50
29/01/2010	CA	Augmentation de capital sous forme d'émission d'actions gratuites comme autorisée par délégation de l'AGE du 3/12/07	23 133	11 566.50		1 283 225.50	2 566 451	0.50
28/07/2013	CA	Augmentation de capital sous forme d'émission d'actions gratuites comme autorisée par délégation de l'AGE du 17/06/11	6 000	3 000.00		1 286 225.50	2 572 451	0.50
05/02/2014	CA	Augmentation de capital sous forme d'émission d'actions gratuites comme autorisée par délégation de l'AGE du 17/06/11	6 000	3 000.00		1 289 225.50	2 578 451	0.50
11/10/2014	CA	Augmentation de capital par exercice de l'option de souscription d'actions comme autorisée par délégation de l'AGE du 17/06/11	12 000	6 000.00		1 295 225.50	2 590 451	0.50

- *Valeur du titre au 31 décembre 2016 :*

Au 31/12/2016 la valeur du titre à la côte est de 5.99 euros.

2.2.1.2 Attribution d'actions gratuites :

PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES 2016	
	Plan
Date de l'AG ayant autorisé l'attribution d'actions gratuites	17 juin 2016
Date du Conseil d'administration ayant attribué les actions gratuites	26 juillet 2016
Nombre d'actions gratuites existantes à attribuer	2 500
Valeur des titres rachetées pour l'attribution	16 645,38
Nominal des actions attribuées	0,50
Valeur moyenne d'un titre racheté pour l'attribution	6,6582
Période d'acquisition	26 juillet 2016 au 26 juillet 2017
Date d'acquisition	26 juillet 2017
Période de conservation	26 juillet 2017 au 25 juillet 2018
Nombre de personnes concernées	1
Nombre de mandataires sociaux et administrateurs concernés	1
Mandataires Sociaux et Administrateurs	
Nom	A. BENAMAR
Fonction	Directeur Général
Suivi du plan d'actions gratuites 2016	
	Plan
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	2 500
Nombre total d'actions annulées	0
Nombre de porteurs concernés	0
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	2 500
Dilution potentielle	0,00%

2.2.2 Autres capitaux propres

2.2.2.1 Evaluations fiscales dérogatoires

Evaluations fiscales dérogatoires		
Résultat de l'exercice	+	(3 155 654)
Impôt sur les bénéfices (net de crédits d'impôts et CIR)	+	(1 846 551)
Résultat avant impôt	=	(5 002 205)
Variation des provisions réglementées	+	41 479
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	=	(4 960 726)

La méthode utilisée pour le calcul des amortissements dérogatoires est la différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire.

2.2.2.2 Tableau des provisions pour risques et charges

Provisions pour risques & charges	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour pertes de change	125 823		47 993	125 823			47 993
Provisions pour charges	213 528		62 280		-		275 808
Provisions pour risques	120 528		313 300	120 528			313 300
Total	459 879	-	423 573	246 351	-	-	637 101

2.2.2.3 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges correspondent à des litiges en-cours évalués selon les informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

La provision pour risque du 31/12/2015 correspondait à l'estimation des coûts de fermeture de la filiale de Singapour. Cette provision a été totalement reprise au 31 décembre 2016. La nouvelle provision de 313 300 euros au 31/12/2016 correspond à l'estimation des coûts de fermeture de la filiale indienne.

2.2.3 Dettes financières

2.2.3.1 Classement par échéance

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-			
Autres emprunts obligataires	-			
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit				
A un an maximum à l'origine	3 081 532	1 841 835	1 239 697	
A plus d'un an à l'origine	7 227 128	1 524 790	5 702 338	
Emprunts et dettes financières divers	3 437	3 437		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 900 961	4 900 961		
Personnel et comptes rattachés	1 583 106	1 583 106		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 422 896	1 422 896		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	264 129	264 129		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	469 252	469 252		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-			
Groupe et associés		-		
Autres dettes	852 032	852 032		
Dettes représentatives de titres empruntés		-		
Produits constatés d'avance	75 179	75 179		
Total	19 879 652	12 937 617	6 942 035	-
Emprunts soucrits en cours d'exercice	1 719 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 415 313			
Remboursement CIR comptabilisé en concours bancaires				

2.2.4 Autres dettes : Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 365
Emprunts et dettes financières divers	3 437
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	22 196 041
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 726 215
Dettes fournisseurs sur immobilisations	-
Dettes fiscales et sociales	2 751 110
Autres dettes	852 032
Jetons de présences	-
Total	27 535 200

2.2.5 Comptes de régularisation

2.2.5.1 Composition des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se rapportent à deux types d'activités :

- Les produits de maintenance, de location pour lesquels les périodes de facturation sont clairement définies.
- Les installations logiciels et prestations dont le chiffre d'affaires est constaté lors de la reconnaissance des produits ou services par les clients.

Au 31 décembre 2016 les produits constatés d'avance ressortent à 75 179 euros. Ils se rapportent à :

- Des prestations de maintenance et services pour 51 713 euros.
- Des installations de matériel pour 23 466 euros.

La facturation au jalon implique la disparition à terme de ces produits constatés d'avance.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

A noter que la reconnaissance du chiffre d'affaires par la Société est effectuée lorsque le client a la maîtrise effective du produit livré par la Société, c'est-à-dire lorsqu'il a été mis en fonctionnement.

Le principe suivi par la Société est de ne reconnaître le chiffre d'affaires que lorsque les prestations ont été entièrement réalisées de façon certaine. Pour les activités de formation ou de service, ce principe conduit donc à reconnaître le chiffre d'affaires au constat de bonne exécution de la prestation, c'est-à-dire lorsque la séance de formation ou la prestation de service sont achevées.

En ce qui concerne les contrats de maintenance qui sont facturés en début de période, le montant est reconnu progressivement en chiffre d'affaires, prorata temporis, au fur et à mesure du déroulement de l'exercice.

La vente de logiciels est effectuée sous la forme d'un droit d'utilisation définitif et donne lieu à la reconnaissance du chiffre d'affaires correspondant lors de la livraison s'il est installé par le client ou lors de la mise en service s'il est installé par la Société.

3.1.1 Par marché géographique

Zones géographiques (€)	31/12/2016	31/12/2015
France	5 402 970	6 703 810
Dom Tom	1 589 096	897 792
Union européenne	4 849 226	4 081 027
Export	34 367 041	31 862 821
Total	46 208 333	43 545 450

Zones géographiques (%)	31/12/2016	31/12/2015
France	12%	15%
Dom Tom	3%	2%
Union européenne	10%	9%
Export	74%	73%
Total	100%	100%

3.1.2 Par Secteur d'activité

Types d'activités (€)	31/12/2016	31/12/2015
Produits matériels	7 868 529	8 012 714
Produits logiciels	14 593 656	13 682 702
Maintenance	9 365 644	10 415 859
Services	13 817 322	10 981 633
Formation	563 182	452 542
Total	46 208 333	43 545 450

Types d'activités (%)	31/12/2016	31/12/2015
Produits matériels	17%	18%
Produits logiciels	32%	31%
Maintenance	20%	24%
Services	30%	25%
Formation	1%	1%
TOTAL	100%	100%

3.2 Autres informations

3.2.1 Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 622 906 euros.

Cette production se rapporte à des matériels de test initialement comptabilisés en stocks.

3.2.2 Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges

Cette rubrique se rapporte aux :

- Reprises de provisions pour 974 642 euros :
 - A hauteur de 974 642 euros de reprise de dépréciation de stocks.

- Transferts de charges pour 379 356 euros.
 - à hauteur de 122 526 euros de remboursements de salaires et de formations,
 - à hauteur de 110 849 euros de diverses charges externes,
 - à hauteur de 145 981 euros au titre du remboursement de FASEP internationale.

3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 1 538 330 euros (perte) s'explique par :

- D'une part :		Produits
	Reprise sur amortissements dérogatoires	29 018
	Reprise provision pour risque	120 528
	Produits cession immobilisations corporelles et incorporelles	66 183
	Produits cession immobilisations financières	113 646
	Reprise provision titres participation	291 500
	Profit sur rachat d'actions	
	TOTAL PRODUITS	620 876
- D'autre part :		Charges
	Dotation aux amortissements dérogatoires	23 299
	Amortissements des frais d'acquisition de titres	47 198
	Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	398 335
	Valeur nette comptable des immobilisations autres cédées	58 382
	Dépréciation du fonds de commerce	833 333
	Provision pour risque	375 580
	Abandon futur filiale Inde	420 234
	Mali rachat actions	2 844
	TOTAL CHARGES	2 159 205

(L'amortissement dérogatoire est constitué de la différence entre l'amortissement fiscal, calculé selon le mode dégressif et l'amortissement économique, calculé selon le mode linéaire, pour certains matériels).

3.4 Impôt sur les bénéfices

3.4.1 Ventilation

Impôts sur les bénéfices	Résultat courant	Résultat exceptionnel participation et intéressement
Résultat avant impôts	(3 463 874)	(1 538 330)
Impôts au taux apparent d'IS		
Crédit impôt (Retenue à la source)		
Crédit impôt recherche et autres	1 846 551	
Résultat après impôts	(1 617 323)	(1 538 330)

3.4.2 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Contribution solidarité période en cours	46 209
Contribution solidarité solde période précédente	-
Frais d'acquisition de titres de participation	-
Ecart de conversion passif de la période	199 925
Provision pour perte de change	47 992
Réintégrations diverses	929 722
Participation exercice précédent	-
Provision abondement exercice précédent	-
Forfait social de l'exercice précédent	-
TOTAL	1 223 848
Taux d'imposition	33,33%
CREANCE D'IMPÔT DIFFERE	407 949

(1) taux de droit commun applicable au 31 décembre 2016

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette et au titre d'autres dispositions fiscales, se compose comme suit :

Provisions réglementées (amortissement dérogatoire)		48 595	
Ecart de conversion actif de la période		47 992	
	TOTAL	96 587	
Taux d'imposition		33,33%	
	DETTE D'IMPÔT DIFFERE	32 196	
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent		6 075 465	
Déficit fiscal né sur la période		1 665 281	
Moins-values à long terme		2 710 849	

3.4.3 **Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)**

Le CICE (Crédit d'impôt Compétitivité) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 324 881 euros.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Au bilan, il a été imputé en autres créances à se faire rembourser par l'Etat.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement des investissements.

4 Autres informations

4.1 Engagements et opérations non inscrites au bilan

4.1.1 Engagements financiers donnés et reçus

4.1.1.1 Engagements donnés

- *Nantissements :*

Type d'engagement	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Nantissement sur emprunts	Fonds de commerce	2 075 268

- *Garanties bancaires données pour réponse à des appels d'offres commerciaux :*

Objet	date de mise en œuvre	date de fin	code devises	euros	devises
Garantie de bonne exécution (performance bond)	23/02/2012	acceptance finale	€	54 282	
Garantie de bonne exécution (performance bond)	25/06/2012	31/12/2016	USD		7 034
Garantie de bonne exécution (performance bond)	04/11/2015	31/12/2016	USD		111 235
Garantie de soumission (tender bond)	20/05/2016	10/10/2016	ETB		300 000
Garantie de soumission (tender bond)	28/09/2016	09/03/2017	ETB		300 000

- *Cautions données :*

Ingenia Telecom

La société Ingenia Telecom a obtenu, au cours du premier semestre 2016, une nouvelle aide financière combinée à un prêt à un taux préférentiel de la part d'un organisme public, CDTI (Centre pour le Développement Technologique Industriel).

La société Astellia SA s'est engagée à se porter garante solidaire de la société Ingenia Telecom SLU auprès du CDTI (Centre pour le Développement Technologique Industriel) au titre du prêt accordé pour un montant maximum de 438 k€.

A ce jour aucun montant du prêt n'a été versé (montant maximum 361 k€).

Astellia Afrique

Astellia SA s'est portée caution pour Astellia Afrique auprès du fournisseur Arval dans le cadre de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

4.1.1.2 Engagements reçus

- *Garantie OSEO sur la filiale Libanaise :*

La société bénéficie d'une garantie OSEO, au titre du fonds national de garantie « Fonds d'Etudes et d'Aides au Secteur privé », correspondant à 50 % du capital investi dans sa filiale sur une durée de 7 années.

Le montant de la commission est de 0.50 % du capital libéré.

Date de mise en place : 14/03/2013.

- *Garantie OSEO sur la filiale du Maroc :*

La société bénéficie d'une garantie OSEO, au titre du fonds national de garantie « Fonds d'Etudes et d'Aides au Secteur privé », correspondant à 50 % du capital investi dans sa filiale sur une durée de 7 années.

Le montant de la commission est de 0.50 % du capital libéré.

Date de mise en place : 01/04/2016.

4.1.2 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Externalisé	Non provisionné	Total
I.D.R.	211 510	1 357 528	1 569 038

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés en intégrant les variables suivantes (le calcul a été effectué sur l'année civile).

- Taux d'actualisation : 1.31 %,
- Taux d'évolution des rémunérations : 1.50 %,
- Age de départ en retraite : 67 ans,
- Convention collective Syntec.

Le montant (hors intérêts capitalisés) au titre du contrat Arial assurance n° RL 150 622 958 est de :

Montant	Date de versement
50 000	19/12/2007
50 000	11/12/2008
30 000	15/12/2009
20 000	15/12/2010
20 000	11/12/2012
170 000	

Montant utilisé au cours de l'exercice 2011 :

- 3 290 euros

4.2 Autres informations diverses

4.2.1 Effectifs présents au 31 décembre 2016

Effectif fin d'année (personnel salarié)	31/12/2016	31/12/2015
Corporate functions	35	34
Customers Functions	32	42
Products Unit	137	122
Services Unit	71	105
TOTAL	275	303
L'effectif moyen est de (hors apprentis et contrats professionnels)	281	299

4.2.2 Accord d'intéressement et de participation

- *Accord d'intéressement :*

La Société a conclu en juin 2014 un nouvel accord d'intéressement dans le cadre des articles L.441-1 et suivants du Code du travail.

Les résultats obtenus sur la période n'ont pas permis le déclenchement du calcul de l'intéressement.

- *Accord de participation :*

Un accord de participation a été conclu par la Société en 2008 (accord sans dérogation).

Les résultats obtenus sur la période n'ont pas permis le déclenchement du calcul de la réserve spéciale de participation.

4.2.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'administration et de direction s'élèvent à 723 289 euros au 31 décembre 2016.

4.2.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes (€)	Montant
Honoraires comptabilisés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	57 050
Honoraires comptabilisés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Total	57 050

Les honoraires mentionnés correspondent aux honoraires figurant au compte de résultat de la période (art.2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008).

4.2.5 Tableau des variations des flux de trésorerie

En k€	31/12/2016	31/12/2015
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat Net	(3 156)	(3 862)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Dotation aux amortissements et provisions	9 392	7 003
- Reprise des amortissements et provisions	(4 863)	(3 333)
- Plus-values de cession, nettes d'impôt		
- Impôts différés	277	0
- Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement	1 650	(192)
Variation des frais financiers	(0)	(0)
Variation des intérêts courus non échus	(9)	11
Variation des stocks	350	902
Variation des créances liées à l'activité	1 155	(1 545)
Variation des dettes liées à l'activité	(3 549)	(448)
Variation des charges et produits constatés d'avances	(321)	(1 010)
Variation du BFR liée à l'activité	(2 373)	(2 090)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(723)	(2 281)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles	(267)	(99)
Décaissement sur acquisition d'immobilisations corporelles	(829)	(686)
Subventions d'investissement encaissées/remboursées		
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	66	
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	(2 123)	(3 373)
Encaissement sur cession et réduction d'immobilisations financières	4 014	
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales et apports partiels d'actifs		
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	861	(4 159)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENTS		
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Variation des concours bancaires assimilés à du financement	0	0
Variation des autres fonds propres	0	0
Emissions d'emprunts	2 061	6 110
Remboursements d'emprunts	(3 155)	(1 131)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 094)	4 979
VARIATION DE TRESORERIE		
Trésorerie d'ouverture	5 653	7 114
Trésorerie de clôture	4 697	5 653

III. RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2016

1 Bilan consolidé

Actif			
en €	Note n°	31/12/2016	31/12/2015
Ecarts d'acquisition	7.1.1		3 831 304
Immobilisations incorporelles	7.1.2	7 617 038	7 255 819
Immobilisations corporelles	7.1.3	1 600 409	1 649 555
Immobilisations financières	7.1.4	446 750	389 527
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé		9 664 197	13 126 205
Stocks et en-cours	7.1.5	1 942 030	2 900 863
Clients et comptes rattachés	7.1.6	40 722 872	42 370 898
Autres créances et comptes de régularisation	7.1.7	11 884 097	10 845 419
Impôts différés actifs	7.1.13		
Valeurs mobilières de placement	7.1.9	241 350	1 084 579
Disponibilités	7.1.9	6 515 678	5 470 795
Actif circulant		61 306 027	62 672 554
Total de l'Actif		70 970 224	75 798 759
Passif			
en €	Note n°	31/12/2016	31/12/2015
Capital	7.1.10	1 295 226	1 295 226
Primes		11 228 955	11 228 955
Réserves consolidées		11 787 574	16 764 117
Résultat consolidé	7.1.11	(637 820)	(5 096 400)
Capitaux propres (part du groupe)	7.1.10	23 673 935	24 191 898
Intérêts minoritaires		1 687	15 110
Capitaux propres totaux	7.1.10	23 675 622	24 207 008
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	7.1.12	1 957 365	1 729 487
Impôts différés passif	7.1.13		
Provisions pour risques et charges	7.1.12	1 957 365	1 729 487
Emprunts et dettes financières	7.1.14	11 227 620	12 274 081
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1.15	4 874 805	4 293 624
Autres dettes et comptes de régularisation	7.1.16	29 234 812	33 294 559
Dettes		45 337 237	49 862 264
Total du Passif		70 970 224	75 798 759

2 Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé			
en €	Note n°	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	7.2.1	48 878 800	47 025 584
Production stockée et immobilisée		7 534 167	6 458 533
Production de l'exercice		56 412 967	53 484 117
Autres produits d'exploitation	7.2.3	3 257 252	3 750 153
Achats consommés		(5 890 338)	(6 176 530)
Charges externes		(15 793 464)	(17 198 422)
Charges de personnel	7.2.8	(26 347 693)	(27 222 113)
Impôts et taxes		(2 255 483)	(2 034 191)
Autres charges d'exploitation		(255 342)	(544 897)
Dotations aux amortissements et aux provisions	7.2.2	(9 421 033)	(8 738 641)
Résultat d'exploitation	7.2.4	(293 134)	(4 680 524)
Résultat financier	7.2.5	106 462	279 099
Résultat courant des entreprises intégrées		(186 672)	(4 401 425)
Résultat exceptionnel	7.2.6	(253 932)	(227 396)
Impôts sur les résultats	7.2.7	(278 904)	299 110
Résultat net des entreprises intégrées		(719 508)	(4 329 711)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		68 696	(766 261)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(650 812)	(5 095 972)
Intérêts minoritaires		(12 992)	428
Résultat net (part du groupe)	7.2.9	(637 820)	(5 096 400)
Résultat par action		-0,25	-1,96
Résultat dilué par action		-0,25	-1,96

3 Tableau des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie			
en €			
		31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS D'EXPLOITATION	RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	(719 508)	(4 329 711)
	Recyclage des réserves de conversion en résultat (Brésil et Singapour)	82 478	
	Dotations aux amortissements et provisions	8 170 526	7 888 431
	Reprises des amortissements et provisions	(147 703)	
	Plus et moins values de cession	113 565	1 075
	Impôts différés		(261 772)
	Subventions virées au résultat		6 582
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	7 499 358	3 304 605
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Variation des intérêts courus	(245)	(429)
	Variation des stocks	958 833	287 024
	Variation des créances d'exploitation	1 740 692	64 295
	Variation des dettes d'exploitation	295 194	(1 025 428)
	Variation nette exploitation	2 994 719	(674 109)
	Variation des créances hors exploitation	(761 246)	(1 571 604)
	Variation des dettes hors exploitation	28 830	(704 518)
	Comptes de liaison	(14 676)	(344 238)
	Charges et produits constatés d'avance	(324 661)	(232 334)
	Variation nette hors exploitation	(1 071 753)	(2 852 694)
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 922 721	(3 527 232)
	FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (A)	9 422 079	(222 627)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Décassement sur acquisitions d'immobilisations	(8 116 146)	(6 861 918)
	Variation des dettes et créances sur immobilisations	(3 900 000)	(62 114)
	Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7 801	10 776
	Décassement sur acquisitions immobilisations financières	(98 964)	(12 768)
	Encaissement sur cessions immobilisations financières	36 343	216 913
	Incidence des variations de périmètre (1)	3 820 659	
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(8 250 307)	(6 709 111)
OPERATIONS DE FINANCEMENT	Augmentation de capital ou apports		
	Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
	Encaissements provenant d'emprunts	1 921 182	1 821 411
	Remboursement d'emprunts	(1 559 688)	(1 131 055)
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	361 494	690 356
	VARIATION DE TRESORERIE (A)+(B)+(C)	1 533 266	(6 241 382)
	Incidences des variations de taux de change	76 098	36 411
	TRESORERIE A L'OUVERTURE	31/12/2015 2 066 132	8 271 103
	TRESORERIE A LA CLOTURE	31/12/2016 3 675 496	2 066 132

(*) La trésorerie exprimée ici correspond à sa définition restrictive :

+ Liquidités	6 757 028	6 555 374
- Découvert	(3 081 532)	(4 489 242)
Trésorerie Nette	3 675 496	2 066 132

(1) En 2016, concerne :

a. Trésorerie des filiales Singapour et Brésil au 31/12/2015	- 192 987 €
b. Trésorerie récupérée par Astellia suite aux liquidations	113 646 €
c. Dénouement de l'earn-out sur Ingenia	3 900 000 €
Total	3 820 659 €



S.A. Astellia
Comptes consolidés
Au 31 décembre 2016Á

Annexe aux comptes consolidés

4 Faits majeurs

4.1 Faits majeurs de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de la période sont les suivants :

4.1.1 Changement de gouvernance

Le conseil d'administration du 17 juin 2016 a pris acte de la démission de M. Christian Queffélec de son mandat de directeur général et en conséquence a procédé à la nomination de M. Abdelkrim Benamar à ce poste. M. Christian Queffélec reste président du Conseil d'Administration.

4.1.2 Nouveaux emprunts

La société a contracté des nouveaux emprunts pour un montant total de 1 719 000 € pour financer ses investissements et son innovation.

4.1.3 Neutralisation des dépréciations des fonds de commerce

Suite à la décision de fin de vie des produits issus de QOSITEL prise sur l'exercice 2016, un plan de migration du parc client a été élaboré. La durée de ce plan est estimée à 3 ans. En conséquence, la valeur de ce fonds de commerce a été dépréciée à 33.33 %, soit 833 333 euros au 31 décembre 2016 dans les comptes sociaux d'Astellia SA. Ces dépréciations ont été neutralisées en consolidation. Ce fonds de commerce avait été reclassé à l'origine en écart d'acquisition et complètement amorti à ce jour dans les comptes consolidés.

4.1.4 Fermeture de deux filiales

La société a procédé à la fermeture d'Astellia Do Brasil et d'Astellia Asia.

Fin 2015, la société a lancé le processus de fermeture de deux de ses filiales (Brésil et Singapour). Au 31 décembre 2016, les écritures correspondant à ces fermetures ont été passées dans les comptes.

Pour le Brésil, l'impact dans les comptes consolidés est une moins value de 19 438 €. Pour Singapour, les écritures font apparaître une moins value consolidée de 205 941 €. L'ensemble de ces écritures est inscrit au résultat exceptionnel.

4.1.5 Plan de transformation

Au regard de l'activité du second semestre 2015, la société a lancé un plan de transformation de l'entreprise, nommé Pulsar en début d'année 2016. Ce plan a abouti à la mise en place d'une nouvelle organisation en juillet 2016 et à des décisions sur les implantations internationales du groupe.

4.1.6 Décision de fermeture d'Astellia Telecom PVT

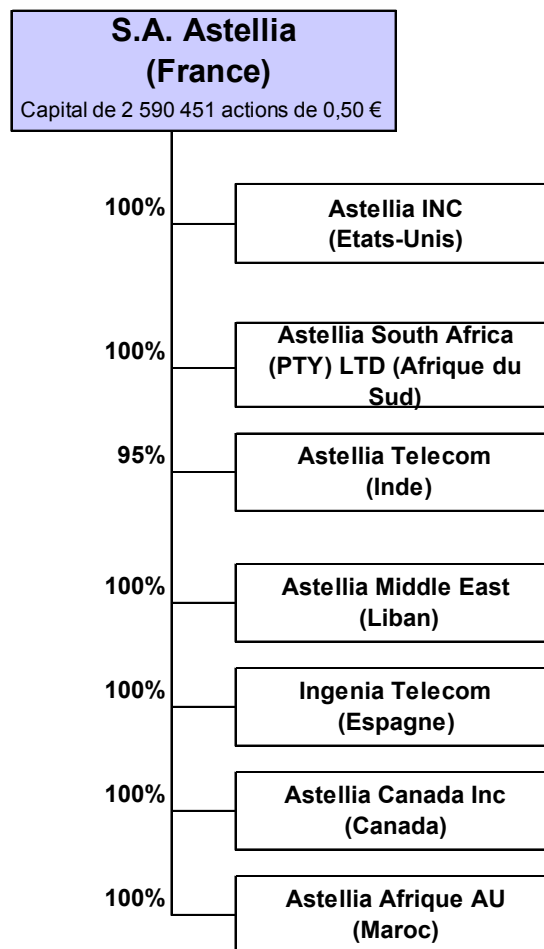
La société a décidé de procéder à la fermeture de sa filiale indienne. La situation nette d'Astellia Telecom Pvt étant supérieure à la valeur des titres détenus, aucune dépréciation des titres n'a été constatée. Les coûts de fermeture ont quant à eux été provisionnés.

4.1.7 Ouverture d'une nouvelle filiale au Maroc : Astellia Afrique AU

La société a créé une nouvelle filiale à Casablanca le 14 avril 2016. Son capital d'un montant de 1 000 000 de Dirhams a été intégralement libéré. Un contrat de « cost plus » a été conclu entre la société et sa filiale marocaine. Cette société est détenue à 100% par Astellia et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

5 Périmètre du groupe

5.1 Organigramme au 31 décembre 2016



5.2 Entités consolidées

5.2.1 Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Périmètre								
Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidation 2016	Méthode de consolidation 2015	% contrôle 2016	% contrôle 2015	% intérêt 2016	% intérêt 2015
S.A. Astellia	428 780 241	2 Rue Jacqueline Auriol 35 136 Saint Jacques de la Lande	Mère	Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Astellia Inc.	Etats-Unis	2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington New Castle, Delaware 19808	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Astellia Do Brasil LTDA	Brésil	Rua Orizangá, 26, cj 62, Mirandópolis CEP 04052-30, Sao Paulo	Liquidée	IG		99,89%		99,89%
Astellia South Africa (PTY) LTD	Afrique du Sud	Executive City Corner Cross Street and Chairmaine Avenue President Ridge Ranburg	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Astellia Telecom (PYT) LTD	Inde	C66 Okhla Phase 1, New Delhi 110020	IG	IG	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%
Astellia Asia PTE LTD	Singapour	122 Middle Road Singapore 188973	Liquidée	IG		100,00%		100,00%
Astellia Middle East S.A.L.	Liban	Centre Starco Beyrouth - Liban	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Ingenia Telecom	Espagne	C/ Ronda Narciso Monturiol, 6. Oficina 113 - B. 46 980 Parterna (Valencia), Spain	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Astellia Canada Inc.	Canada	2135 rue Sherbrooke E Montréal (Québec) H2K1C2	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Astellia Afrique AU	Maroc	Casablanca	IG		100,00%		100,00%	

IG = Intégration Globale NC = Non consolidée
 IP = Intégration Proportionnelle
 ME = Mise en équivalence

5.2.2 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

La société Astellia Telecom clôture ses comptes au 31 mars. Une situation intermédiaire au 31 décembre est établie pour les besoins de la consolidation.

Les autres sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

La durée de l'exercice des entreprises consolidées est de 12 mois excepté pour Astellia Afrique AU qui a été créée en 2016 pour laquelle une situation de 8 mois a été intégrée et pour Astellia South Africa dont la date de clôture a été décalée au 31 décembre et dont la durée d'exercice est de 10 mois.

5.2.3 Entités exclues du périmètre de consolidation

Il n'y a pas de sociétés exclues du périmètre.

5.3 Variations de périmètre

5.3.1 Entrées et sorties de périmètre

Création de la société Astellia Afrique AU au Maroc, détenue à 100% par Astellia et consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Liquidation et sortie du périmètre de deux filiales sur l'exercice : Astellia Asia PTE LTD et Astellia Do Brasil LTDA.

6 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

6.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Astellia sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2000 ainsi que celles du règlement CRC 2005-10 du 26/12/2005 qui l'a actualisé.

Les principes et méthodes appliqués par le groupe Astellia sont décrites dans les § 6.2 et suivants.

6.2 Méthodes de conversion des opérations en devise

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier.

6.3 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les filiales de la S.A. Astellia constituant des entreprises étrangères autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture ;

Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;

L'écart de conversion mis en évidence est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion ». Il se décompose de la façon suivante :

Ecart de conversion à la clôture							
Société	Devise	Ecart de conversion sur capitaux propres à l'ouverture	Variation des écarts de conversion sur Capitaux Propres	Ecart de conversion sur capitaux propres à la clôture	Écarts de conversion sur le résultat	Recyclage des réserves de conversion en résultat	Total écart de conversion
Astellia Inc	USD	(476 507)	1 240	(475 267)	15 387		(459 880)
Astellia Do Brazil	BRL	(97 366)	1	(97 365)		97 365	
Astellia South Africa	ZAR	(20 598)	5 496	(15 102)	524		(14 578)
Astellia Telecom	INR	11 737	1 712	13 449	(9 524)		3 925
Astellia Asia	SGD	14 888	(19)	14 869	5	(14 874)	
Astellia Md East	USD	53 606	9 024	62 630	68		62 698
Astellia Canada Inc	CAD	(7 530)	9 619	2 089	2 055		4 144
Astellia Afrique AU	MAD		1 212	1 212	578		1 790
Total		(521 770)	28 285	(493 485)	9 093	82 491	(401 901)

6.4 Application des méthodes préférentielles

L'application des 7 méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	Oui - Non - N/A
· Comptabilisation des contrats de location financement	N/A
· Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui
· Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A
· Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif / passif	Oui
· Comptabilisation des frais d'établissement en charges	N/A
· Activation des frais de développement	Oui
· Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A

6.5 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

6.6 Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé (part du groupe) se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

6.7 Options comptables retenues

6.7.1 Evaluation des actifs et passifs

Les actifs et passifs sont évalués et comptabilisés au coût historique.

Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la juste valeur est inférieure au montant des immobilisations nettes.

6.7.2 Crédits d'impôt

6.7.2.1 Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (C.I.R) est classé au compte de résultat en subvention d'exploitation (cf. note 7.2.3 « autres produits d'exploitation »).

6.7.2.2 *Crédit d'impôt compétitivité et emploi*

La loi de finances n°2012-1510 du 29/12/2012 rectificative pour 2012 a mis en place un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter du 01/01/2013. Ce crédit d'impôt s'élève à 6% pour les rémunérations versées à partir de 2014, n'excédant pas 2,5 fois le SMIC.

Le CICE comptabilisé dans les comptes de notre groupe au 31 décembre 2016 s'élève à 324 881 €.

Au compte de résultat, notre groupe a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement des investissements.

6.8 **Changements comptables**

Aucun changement comptable suffisamment significatif n'est susceptible d'affecter la comparabilité des comptes.

7 Explication des postes du bilan et du compte de résultat

7.1 Postes du bilan

7.1.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes :

Ecarts d'acquisitions						
en €		Date d'acquisition	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Valeurs brutes	Ingenia Telecom	20/02/2014	5 363 826		3 900 000	1 463 826
	Total Ecarts d'acquisition Bruts		5 363 826		3 900 000	1 463 826
Amortissements et dépréciations	Ingenia Telecom		1 532 522		68 696	1 463 826
	Total Amortissements et dépréciations		1 532 522		68 696	1 463 826
Valeurs nettes	Ingenia Telecom		3 831 304		3 831 304	
	Total Ecarts d'acquisition Nets		3 831 304		3 831 304	

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée maximale est estimée à 20 ans.

L'acquisition, le 20 février 2014, par la S.A. Astellia de la société Ingenia Telecom a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition, calculé comme suit :

— Coût d'acquisition des titres	8 307 956 €
— Capitaux propres consolidés retraités de Ingenia Telecom au 31/12/2013	2 944 130 €
- <i>Capitaux propres consolidés de Ingenia Telecom</i>	3 454 258 €
- <i>Reclassement subvention en produits constatés d'avance</i>	- 263 110 €
- <i>Amortissement frais R&D net d'impôt</i>	<u>-247 018 €</u>
<i>Sous-Total</i>	2 944 130 €
— Ecart d'acquisition	8 307 956 €

Le complément de prix de 3 900 000 € qui avait été anticipé dans le calcul du prix des titres Ingenia Telecom n'a finalement pas été versé.



L'écart d'acquisition a été ramené à un montant de 1 463 826 €, les amortissements antérieurement constatés et dépassant ce montant ont été repris en compte de résultat pour un montant de 68 696 €.

Cet écart d'acquisition est donc complètement amorti au 31 décembre 2016.

7.1.2 Immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Immobilisations incorporelles							
en €		31/12/2015	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2016
Valeurs brutes	Frais de développement	52 816 176		6 911 107			59 727 283
	Frais d'établissement	27 028				871	27 899
	Concessions, brevets, marques	2 715 695		266 850	118 890		2 863 655
	Fonds de commerce	15 224					15 224
	Autres immobilisations incorporelles	4 125 684		34 302			4 159 986
	Avances et acomptes versés						
	Total brut	59 699 807		7 212 259	118 890	871	66 794 047
Amort. & Dépréciations	Frais de développement	46 671 624		6 328 122			52 999 746
	Frais d'établissement	27 028				871	27 899
	Concessions, brevets, marques	1 646 020		482 044	118 890		2 009 174
	Fonds de commerce	15 224					15 224
	Autres immobilisations incorporelles	4 084 092		40 874			4 124 966
	Avances et acomptes versés						
	Total amort et dépréciations	52 443 988		6 851 040	118 890	871	59 177 009
Valeurs nettes	Frais de développement	6 144 552		582 985			6 727 537
	Frais d'établissement						
	Concessions, brevets, marques	1 069 675		(215 194)			854 481
	Fonds de commerce						
	Autres immobilisations incorporelles	41 592		(6 572)			35 020
	Avances et acomptes versés						
	Total net	7 255 819		361 219			7 617 038

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	de 1 à 3 ans
Brique de logiciel technologique	Linéaire	De 3 à 10 ans

Autres incorporels				Durée d'amortissement retenue
en €	Brut	Amortissement	Net	
Eléments incorporels apportés par la S.A. Qositel par voie de fusion-absorption le 20/12/2002	2 500 000	2 500 000		7 ans
Mali de confusion lié à l'opération de confusion de patrimoine de la filiale Acurio (mars 2007)	1 492 120	1 492 120		3 ans
Autres	167 866	132 846	35 020	
Total	4 159 986	4 124 966	35 020	

7.1.2.1 Frais de développement

Les projets ayant de sérieuses chances de faisabilité technique et de réussite commerciale sont immobilisés et amortis sur 3 ans.

Les projets ne présentant pas ces caractéristiques sont comptabilisés en charges.

Astellia

La « solution Astellia » représente un projet global de développement : développement d'algorithmes de surveillance et d'analyse de la qualité des réseaux mobiles (software) et de matériels (hardware).

Frais de développement - Astellia

Année base CIR	Montant	2014	2015	2016	Reste à amortir
2011	5 024 022				
2012	6 441 613	2 147 204			
2013	6 798 037	2 266 012	2 266 012		
2014	4 584 692	1 528 231	1 528 231	1 528 231	
2015	5 370 206		1 790 069	1 790 069	1 790 069
2016	6 062 413			2 020 804	4 041 609
Total	55 933 221	5 941 447	5 584 312	5 339 104	5 831 677

Ingenia Telecom

Ingenia procède à l'activation des frais de développement dans ses comptes sociaux. Le retraitement de consolidation consiste à les amortir conformément à la méthode groupe retenue sur 3 années.

Frais de développement - Ingénia Telecom

Année base CIR	Montant	2014	2015	2016	Reste à amortir
2012	463 278	154 426	77 213		
2013	727 459	242 486	242 486	121 243	
2014	764 439	254 813	254 813	254 813	
2015	990 191		330 064	330 064	330 064
2016	848 694			282 898	565 796
Total	3 794 061	651 725	904 576	989 018	895 860

Concernant les deux premières années, il a été retenu une date moyenne de mise en service, revenant à amortir les frais de développement sur la moitié de l'exercice d'activation

7.1.2.2 Frais d'établissement

Ils sont constitués essentiellement des frais liés aux augmentations de capital ainsi que des charges supportées lors de l'acquisition de nouvelles filiales.

7.1.2.3 Fonds de commerce

Les fonds de commerce comptabilisés dans les comptes sociaux ont été amortis dans les comptes consolidés sur une durée de 3 ans.

7.1.3 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles								
en €	31/12/2015	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2016	
Valeurs brutes	Terrains	14 252				(231)	(14 021)	
	Terrains en crédit-bail							
	Constructions	17 166			14 164		3 002	
	Constructions en crédit-bail							
	Installations techniques, matériel et outillage	2 316 692		650 559	34 251	724	14 021	2 947 745
	Installation, matériel et outillage en crédit-bail							
	Autres immobilisations corporelles	2 675 201	(4 838)	253 328	121 897	5 299		2 807 093
	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail							
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
Total brut	5 023 311	(4 838)	903 887	170 312	5 792		5 757 840	
Amort. & Dépréciations	Terrains							
	Terrains en crédit-bail							
	Constructions	16 698		300	14 164		2 834	
	Constructions en crédit-bail							
	Installations techniques, matériel et outillage	1 676 904		627 592	34 251		2 270 245	
	Installation, matériel et outillage en crédit-bail							
	Autres immobilisations corporelles	1 680 154	(4 284)	316 010	112 232	4 704	1 884 352	
	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail							
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
Total amort et dépréciations	3 373 756	(4 284)	943 902	160 647	4 704		4 157 431	
Valeurs nettes	Terrains	14 252				(231)	(14 021)	
	Terrains en crédit-bail							
	Constructions	468		(300)			168	
	Constructions en crédit-bail							
	Installations techniques, matériel et outillage	639 788		22 967		724	14 021	677 500
	Installation, matériel et outillage en crédit-bail							
	Autres immobilisations corporelles	995 047	(554)	(62 682)	9 665	595		922 741
	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail							
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
Total net	1 649 555	(554)	(40 015)	9 665	1 088		1 600 409	

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Le plan d'amortissement de chaque immobilisation dépend de sa propre utilisation ainsi que des avantages économiques qu'elle procure.

Les méthodes comptables retenues et les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 10 ans
Réseau informatique interne	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

7.1.4 Immobilisations financières

Immobilisations financières							
en €	31/12/2015	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Valeurs brutes	Titres de participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	389 527	(6 071)	98 520	36 343	1 117	446 750
	Total brut	389 527	(6 071)	98 520	36 343	1 117	446 750
Dépréciations	Titres de participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total dépréciations						
Valeurs nettes	Titres de participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	389 527	(6 071)	98 520	36 343	1 117	446 750
	Total net	389 527	(6 071)	98 520	36 343	1 117	446 750

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

7.1.5 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Stocks						
	en €	31/12/2015	Variation	Ecarts de conversion	Autres variations	31/12/2016
Valeurs brutes	Matières premières	3 875 505	(349 908)			3 525 597
	En-cours					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Total brut	3 875 505	(349 908)			3 525 597
Dépréciations	Matières premières	974 642	608 925			1 583 567
	En-cours					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Total dépréciations	974 642	608 925			1 583 567
Valeurs nettes	Matières premières	2 900 863	(958 833)			1 942 030
	En-cours					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Total net	2 900 863	(958 833)			1 942 030

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, après déduction des remises rabais commerciaux obtenus et y compris les droits de douane et taxes non récupérables.

— Méthode de dépréciation utilisée

La dépréciation s'apprécie par article selon leur degré d'obsolescence technique.

Cette dernière est appréciée par les services techniques de la société.

Les taux de dépréciation sont compris entre 25 % et 100 %.

7.1.6 Clients et comptes rattachés

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Échéances créances clients et comptes rattachés				
en €	31/12/2016	Échéances		31/12/2015
		- 1 an	+ 1 an	
Créances clients et comptes rattachés	40 978 128	40 978 128		42 583 633
Dépréciations créances clients	(255 256)	(255 256)		(212 735)
Créances clients et comptes rattachés nettes	40 722 872	40 722 872		42 370 898

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Méthode de dépréciation des créances : une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Depuis la mise en place du nouvel ERP, les factures liées aux contrats clients sont considérées comme étant des factures d'acomptes appelées factures au jalon.

La facturation au jalon correspond aux conditions de facturation négociées avec les clients et non à l'avancement des travaux. Le chiffre d'affaires est donc constaté par le biais des factures à établir.

Au 31 décembre 2016 les comptes annuels compensent les factures à établir avec les acomptes pour les prestations autres que logiciel et installation.

La présentation au bilan est la suivante :

Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	Montant
Factures à établir sur commandes en-cours	52 650 846
Montant compensé	34 028 600
<i>Présenté à l'actif du bilan aux comptes clients</i>	18 622 246
Facturation au jalon	56 224 641
Montant compensé	34 028 600
<i>Présenté au passif du bilan en avances et acomptes</i>	22 196 041

7.1.7 Autres créances et comptes de régularisation

Échéances des autres créances						
en €	Valeur Brute	Échéances		Dépréciation	Valeur Nette	Valeur nette N-1
		- 1 an	+ 1 an			
Avances et acomptes sur commandes	54 095	54 095			54 095	18 225
Autres créances ⁽¹⁾	10 471 114	10 471 114			10 471 114	9 885 075
Charges constatées d'avance	1 358 888	1 358 888			1 358 888	942 119
Total Autres créances	11 884 097	11 884 097			11 884 097	10 845 419

(1) Dont créances d'IS 5 712 688 €

- Astellia SA 4 640 845 €
- Ingenia Telecom 887 080 €
- Astellia Telecom (Inde) 184 763 €

Dont créances cédées BPI 3 416 852 €

7.1.8 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

Dépréciation des comptes clients					
en €	31/12/2015	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2016
Clients	212 735		42 521		255 256

7.1.9 Trésorerie active

Trésorerie				
en €	Valeur Brute	Dépréciation	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs mobilières de placement	241 350		241 350	1 084 579
Disponibilités	6 515 678		6 515 678	5 470 795
Total	6 757 028		6 757 028	6 555 374

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

La trésorerie retenue pour l'établissement du tableau de flux de trésorerie est composée des éléments suivants : caisses, soldes bancaires disponibles, valeurs mobilières de placement et concours bancaires courants, non assimilés à du financement à court terme.

7.1.10 Capitaux propres

7.1.10.1 Variation des capitaux propres - part du groupe et intérêts minoritaires

Tableau de variation des capitaux propres							
en €	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2014	1 295 226	11 228 955	17 332 312	(342 313)	29 514 180	13 840	29 528 020
Affectation du résultat de l'exercice précédent			(342 313)	342 313			
Résultat de l'exercice				(5 096 400)	(5 096 400)	428	(5 095 972)
Variation des écarts de conversion			(225 882)		(225 882)	842	(225 040)
Solde au 31/12/2015	1 295 226	11 228 955	16 764 117	(5 096 400)	24 191 898	15 110	24 207 008
Affectation du résultat de l'exercice précédent			(5 096 400)	5 096 400			
Résultat de l'exercice				(637 820)	(637 820)	(12 992)	(650 812)
Variation des écarts de conversion			119 857		119 857	90	119 947
Autres						(521)	(521)
Solde au 31/12/2016	1 295 226	11 228 955	11 787 574	(637 820)	23 673 935	1 687	23 675 622

7.1.10.2 Composition du capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social se compose de 2 590 451 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros.

7.1.10.3 Droit de vote des actionnaires

Chaque action de la Société donne droit à un droit de vote.

L'assemblée générale mixte du 3 décembre 2007, dans sa cinquième résolution, a décidé, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, d'instaurer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ainsi, conformément aux dispositions du Code de commerce, tous les actionnaires visés qui conserveraient leurs actions postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, bénéficieraient d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions en cas de réalisation de ladite condition suspensive.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Au 31 décembre 2016 la totalité des droits de vote était de 3 995 242 droits, dont 2 809 582 de vote double.

7.1.10.4 Valeur du titre au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, la valeur du titre admis sur le marché NYSE Alternext est de 5,99 euros.

7.1.10.5 Analyse des capitaux propres consolidés

Tableau de passage des capitaux propres				
en €	Société mère	Filiales	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres sociaux	24 356 184	805 267	25 161 451	25 965 993
Opérations de retraitements :				
. Amortissement des fonds de commerce	(1 666 667)		(1 666 667)	(2 500 000)
. Activation des frais de développement	5 831 677	(880 671)	4 951 006	3 974 925
. Ecart de conversion	199 925		199 925	575 160
. Subventions		(259 761)	(259 761)	(358 205)
. Indemnités de retraite	(1 368 257)		(1 368 257)	(1 395 431)
. IS de situation		4	4	5
. Impôts différés	0	(580 258)	(580 258)	0
Retraitements	2 996 678	(1 720 686)	1 275 992	296 454
Capitaux propres retraités	27 352 862	(915 419)	26 437 443	26 262 447
Eliminations opérations internes :				
. Annulation de provisions internes	4 860 849		4 860 849	3 326 624
. Annulation abandon créance future sur l'Inde	420 234		420 234	
Capitaux propres après éliminations	32 633 945	(915 419)	31 718 526	29 589 071
Ecart d'acquisition		0	0	3 831 304
Elimination des titres		(8 042 904)	(8 042 904)	(9 213 367)
Intérêts minoritaires sur sociétés en IG		(1 687)	(1 687)	(15 110)
Capitaux propres consolidés	32 633 945	(8 960 010)	23 673 935	24 191 898

7.1.11 Analyse du résultat consolidé

Tableau de passage du résultat				
en €	Société mère	Filiales	31/12/2016	31/12/2015
Résultat social	(3 155 653)	(535 080)	(3 690 733)	(7 940 360)
Opérations de retraitements :				
. Annulation des dépréciations des fonds de commerce	833 333		833 333	1 507 365
. Annulation des provisions réglementées	41 480		41 480	42 361
. Complément de provisions retraite	27 174		27 174	(179 487)
. Retraitement des écarts de conversion	(375 235)		(375 235)	56 562
. Activation des frais de développement	723 309	252 771	976 080	(417 610)
. Dérive de résultat		3 683	3 683	(528)
. Ajustements d'IS		(580 258)	(580 258)	5 369
. Recyclage des écarts de conversion en résultat		(82 478)	(82 478)	
. Impôts différés				261 772
Retraitements	1 250 061	(406 282)	843 779	1 275 804
Résultat retraité	(1 905 592)	(941 362)	(2 846 954)	(6 664 556)
Eliminations opérations internes :				
. Annulation de provisions internes	1 534 225		1 534 225	2 334 845
. Ajustement de la Plus-Value de sortie des titres Brésil et Singapour	172 987		172 987	
. Annulation abandon créance future sur l'Inde	420 234		420 234	
Résultat après éliminations	221 854	(941 362)	(719 508)	(4 329 711)
Ecart d'acquisition		68 696	68 696	(766 261)
Intérêts minoritaires sur sociétés en IG		12 992	12 992	(428)
Résultat consolidé	221 854	(859 674)	(637 820)	(5 096 400)

7.1.12 Provisions pour risques et charges

7.1.12.1 Récapitulatif

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Provisions pour risques & charges						
en €	31/12/2015	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	31/12/2016
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 395 431			27 174		1 368 257
Provisions pour litiges	213 528		62 280			275 808
Autres provisions pour risques et charges	120 528		313 300	120 528		313 300
Provisions impôts différés passifs						
Total	1 729 487		375 580	147 702		1 957 365

Les provisions pour litiges en cours sont évaluées selon les informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

La provision pour risques correspond quant à elle aux coûts de fermeture de la filiale indienne, supportés par la société mère Astellia.

7.1.12.2 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés en intégrant les variables suivantes (le calcul a été effectué sur l'année civile).

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,31%	2,03%
Taux d'évolution des salaires	1,5%	2%
Age de départ à la retraite	67	67
Convention collective	Syntec	Syntec

Engagements de retraite et prestations assimilées			
	Engagement	Montant externalisé	Provision comptabilisée
31/12/2016	1 569 040	200 783	1 368 257
31/12/2015	1 596 214	200 783	1 395 431

Sur l'exercice, il a été constaté une reprise de provision pour un montant de 27 174 euros.

7.1.13 Impôts différés

Impôts différés			
en €	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Impôts différés actifs			
Impôts différés passifs			
Impôts différés (position "nette")			
Impact sur les réserves consolidées		(261 770)	261 770
Impact sur le résultat consolidé		261 772	(261 772)
Impact variations de périmètre		(2)	2
Impact sur les capitaux propres consolidés			

Impôts différés		
en €	31/12/2016	31/12/2015
Décalages temporaires	489 069	598 856
Reports fiscaux déficitaires	1 454 629	1 103 763
Activation des frais de développement en France	(1 943 698)	(1 704 126)
Autres		1 507
Total ID nets		
Impôts différés après compensation		
Impôts différés actifs		
Impôts différés passifs		

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement CRC n°99-02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

7.1.13.1 Déficits fiscaux non activés

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les filiales étrangères. Par prudence, l'impôt différé actif antérieurement constaté sur Ingénia a été repris en 2015.

Le taux d'impôt différé est de 33,33%. Concernant Astellia S.A. les impôts différés actifs sont limités au 31/12/2016 aux impôts différés passifs.

Les déficits non activés sur le groupe sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Déficits fiscaux	Montant	Part activée dans les comptes consolidés	Part non activée	Economie latente non comptabilisée
Astellia SA				33,33%
Restant à fin 2014	2 127 816	2 127 816		
2 015	3 947 650	1 189 531	2 758 119	919 281
2 016	1 665 281	1 046 976	618 305	206 081
Total Astellia SA	7 740 747	4 364 323	3 376 424	1 125 362
Ingenia Telecom				30%
2013	209 955		209 955	62 987
2014	451 545		451 545	135 464
2015	2 302 260		2 302 260	690 678
2016	1 265 172		1 265 172	379 552
Total Ingenia Telecom	4 228 932		4 228 932	1 268 680
Total	11 969 679	4 364 323	7 605 356	2 394 042

7.1.13.2 Autres crédits d'impôts non comptabilisés

Le crédit d'impôt recherche espagnol non remboursable n'a pas été intégré dans les comptes présentés bien que comptabilisés dans les comptes sociaux de cette filiale.

Ce crédit est imputable sur les 18 exercices suivants sa déclaration.

Autres crédits d'impôts non comptabilisés	
Ingenia Telecom	
Crédit recherche 2011	22 217
Crédit recherche 2012	355 796
Total	378 013

7.1.14 Emprunts et dettes financières

7.1.14.1 Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Echéancier des emprunts					
en €	31/12/2015	31/12/2016	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 177 346	8 128 455	1 216 208	6 357 535	554 712
Emprunts issus de location-financement					
Total emprunts auprès des établissements et location financement	7 177 346	8 128 455	1 216 208	6 357 535	554 712
Dettes participation salariés					
Dettes financières diverses	603 811	14 196	14 196		
Total emprunts et dettes financières diverses	603 811	14 196	14 196		
Concours bancaires courants	4 489 242	3 081 532	3 081 532		
Intérêts courus	3 682	3 437	3 437		
Total concours bancaires courants et intérêts courus	4 492 924	3 084 969	3 084 969		
Total emprunts et dettes financières	12 274 081	11 227 620	4 315 373	6 357 535	554 712

Variation des emprunts et dettes financières :

Variation des emprunts					
en €	31/12/2015	Autres mouvements	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 177 346	791 797	1 719 000	1 559 688	8 128 455
Emprunts issus de location-financement					
Total emprunts auprès des établissements et location financement	7 177 346	791 797	1 719 000	1 559 688	8 128 455
Dettes participation salariés					
Dettes financières diverses	603 811	(791 797)	202 182		14 196
Total emprunts et dettes financières diverses	603 811	(791 797)	202 182		14 196
Concours bancaires courants ⁽¹⁾	4 489 242			1 407 710	3 081 532
Intérêts courus	3 682			245	3 437
Total concours bancaires courants et intérêts courus	4 492 924			1 407 955	3 084 969
Total	12 274 081		1 921 182	2 967 643	11 227 620

(1) dont 3 075 167 € de CIR mobilisé.

7.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

Echéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés					
en €	31/12/2015	31/12/2016	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	4 293 624	4 874 805	4 874 805		

L'ensemble des dettes est d'échéance inférieure à un an.

7.1.16 Autres dettes et comptes de régularisation

Echéancier des autres dettes					
en €	31/12/2015	31/12/2016	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commande	21 519 320	22 196 041	22 196 041		
Dettes fiscales et sociales	5 606 464	4 549 688	4 549 688		
Fournisseurs d'immobilisation	3 900 000				
Comptes-courants créditeurs					
Dettes diverses	428 312	539 946	539 946		
Produits constatés d'avance	1 840 463	1 949 137	1 949 137		
Total	33 294 559	29 234 812	29 234 812		

La dette de fournisseur d'immobilisation correspondait à l'earn-out lié à l'acquisition de la filiale espagnole.

Les produits constatés d'avance se rapportent aux 2 activités :

- Les produits de maintenance, de location pour lesquelles les périodes de facturation sont clairement définies.

Les installations logiciels et prestations dont le chiffre d'affaires est constaté lors de la reconnaissance des produits ou services par les clients.

La méthode de facturation au jalon conduira à terme à une disparition des produits constatés d'avance.

7.2 Postes du compte de résultat

7.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires par société

La contribution au chiffre d'affaires hors groupe est la suivante :

Ventilation du Chiffre d'Affaires		
en €	31/12/2016	31/12/2015
Astellia S.A.	44 774 690	42 734 999
Astellia Inc	185 111	111 514
Astellia Telecom	56 668	79 270
Ingenia Telecom	3 308 659	4 075 475
Astellia Canada Inc	553 672	24 326
Total	48 878 800	47 025 584

La reconnaissance du chiffre d'affaires par la Société est effectuée lorsque le client a la maîtrise effective du produit livré par la Société, c'est-à-dire lorsqu'il a été mis en fonctionnement. Cette méthode de reconnaissance a tendance à faire augmenter le poste bilanciel « Produits constatés d'avance » en fin d'exercice, certains clients souhaitant être facturés avant la fin de l'exercice, généralement pour des raisons budgétaires internes, alors que la Société n'a pas encore reconnu ce chiffre d'affaires.

Le principe suivi par la Société est de ne reconnaître le chiffre d'affaires que lorsque les prestations ont été entièrement réalisées de façon certaine. Pour les activités de formation ou de service, ce principe conduit donc à reconnaître le chiffre d'affaires au constat de bonne exécution de la prestation, c'est-à-dire lorsque la séance de formation ou la prestation de service sont achevées.

En ce qui concerne les contrats de maintenance qui sont facturés en début de période, le montant facturé est initialement inscrit en « Produits constatés d'avance », puis est reconnu progressivement en chiffre d'affaires, prorata temporis, au fur et à mesure du déroulement de l'exercice.

La vente de logiciels est effectuée sous la forme d'un droit d'utilisation définitif et donne lieu à la reconnaissance du chiffre d'affaires correspondant lors de la livraison s'il est installé par le client ou lors de la mise en service s'il est installé par la Société.

7.2.2 Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions		
en €	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux amortissements d'exploitation	1 466 823	1 095 624
Dotations aux amortissements des frais de recherche	6 328 122	6 488 888
Dotations aux provisions d'exploitation	1 626 088	1 154 129
Total	9 421 033	8 738 641

7.2.3 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Autres produits d'exploitation		
en €	31/12/2016	31/12/2015
Reprises amortissements et provisions d'exploitation	1 001 816	2 183 186
Subventions d'exploitation	1 953 215	1 187 603
Autres produits d'exploitation	11 393	141 112
Transferts de charges d'exploitation	290 828	238 252
Total	3 257 252	3 750 153

Les subventions d'exploitation comprennent le crédit d'impôt recherche Astellia SA de 1 846 551 €.

7.2.4 Ventilation du résultat d'exploitation

Ventilation du Résultat d'exploitation		
en €	31/12/2016	31/12/2015
Astellia S.A.	305 069	(879 118)
Astellia Inc	467 395	(931 084)
Astellia Do Brazil		(38 596)
Astellia South Africa	18 101	483
Astellia Telecom	(256 857)	222 555
Astellia Asia		31 708
Astellia Md East		
Ingenia Telecom	(973 030)	(3 111 551)
Astellia Canada Inc	106 312	25 079
Astellia Africa	39 876	
Total	(293 134)	(4 680 524)

7.2.5 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Résultat financier		
en €	31/12/2016	31/12/2015
Produits financiers		
Revenus des créances et valeurs mobilières de placement	4 367	38 314
Gains de change	338 542	505 586
Autres produits financiers	65 940	30 624
Total Produits financiers	408 849	574 524
Charges financières		
Dotations aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	262 028	170 000
Autres charges financières	40 359	125 425
Total Charges financières	302 387	295 425
Résultat financier	106 462	279 099

7.2.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Résultat exceptionnel		
en €	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits de cession d'éléments d'actifs corporels	7 801	10 776
Produits de cession d'éléments d'actifs financiers	286 633	
Autres produits exceptionnels	87 247	25 232
Total Produits exceptionnels	502 210	36 008
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(31 951)	211
VCN des immobilisations corporelles cédées	9 664	11 851
VCN des immobilisations financières cédées	398 335	
Autres charges exceptionnelles	4 513	126 909
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions ⁽¹⁾	375 581	124 433
Total Charges exceptionnelles	756 142	263 404
Résultat exceptionnel	(253 932)	(227 396)

(1) Dont dotation pour provision de coûts de fermeture de la filiale indienne 313 300 €.

7.2.7 Impôts sur les bénéfices

7.2.7.1 Analyse de l'impôt sur les entités

L'impôt sur les entités s'analyse de la façon suivante :

Détail de l'IS		
en €	31/12/2016	31/12/2015
Impôt exigible	278 904	(37 338)
Charges (produits) d'impôts différés	0	(261 772)
Impôts sur les résultats	278 904	(299 110)

7.2.7.2 Preuve d'impôt

Preuve d'impôt			
en €	Résultat avant impôt	Charge d'impôt	Taux IS
Impôt consolidé théorique	(440 604)	(146 853)	33,33%
Ajustement PV sortie titres sans impôts différés		97 084	
Recyclage en résultat de la réserve de conversion Brésil et Singapour		26 945	
Retraitement des provisions IG sans impôts différés		282 449	
Ecart de taux d'impôt		(4 376)	
Crédits d'impôt et CICE		(742 291)	
Déficits non activés		702 290	
Autres décalages permanents		109 406	
Résultat avant impôt et impôt sur les résultats	(440 604)	324 653	-73,68%

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en subvention d'exploitation.

7.2.8 Charges de personnel

Charges de personnel		
en €	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération de personnel	19 265 642	19 382 011
Charges sociales	7 406 932	8 193 402
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	(324 881)	(353 300)
Participation des salariés et intéressement (abondement)	0	0
Total	26 347 693	27 222 113

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit:

Personnel salarié		
	31/12/2016	31/12/2015
Astellia S.A.	281	299,74
Astellia Inc	3	7
Astellia Do Brazil		
Astellia South Africa	3	
Astellia Telecom	18	26
Astellia Asia		2
Astellia Md East	12	9
Ingenia Telecom	91	91
Astellia Canada Inc	5	3
Astellia Afrique	1	
Total	414	438

7.2.9 Ventilation du résultat net des sociétés intégrées par société

Ventilation du Résultat Net des sociétés intégrées		
en €	31/12/2016	31/12/2015
Astellia S.A.	221 854	138 201
Astellia Inc	308 889	(969 735)
Astellia Do Brazil	(97 366)	(99 408)
Astellia South Africa	4 146	2 420
Astellia Telecom	(259 838)	12 558
Astellia Asia	16 524	28 575
Astellia Md East	1 345	283
Ingenia Telecom	(1 008 493)	(3 458 336)
Astellia Canada Inc	61 241	15 731
Astellia Africa	32 190	
Total	(719 508)	(4 329 711)

8 Engagements et opérations non inscrites au bilan

8.1 Engagements donnés

- *Nantissements :*

Type d'engagement	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Nantissement sur emprunts	Fonds de commerce	1 714 286

- *Garanties bancaires données pour réponse à des appels d'offres commerciaux :*

Objet	date de mise en œuvre	date de fin	code devises	euros	devises
Garantie de bonne exécution (performance bond)	23/02/2012	acceptance finale	€	54 282	
Garantie de bonne exécution (performance bond)	25/06/2012	31/12/2016	USD		7 034
Garantie de bonne exécution (performance bond)	04/11/2015	31/12/2016	USD		111 235
Garantie de soumission (tender bond)	20/05/2016	10/10/2016	ETB		300 000
Garantie de soumission (tender bond)	28/09/2016	09/03/2017	ETB		300 000

8.2 Engagements reçus

- *Garantie OSEO sur la filiale Brésilienne :*

La société bénéficie d'une garantie OSEO, au titre du fonds national de garantie « International FASEP », correspondant à 50 % du capital investi dans sa filiale sur une durée de 7 années.

Le montant de la commission est de 0.50 % du capital libéré.

Date de mise en place : 10/11/2008

La filiale brésilienne ayant été liquidée, la procédure d'activation de cette garantie a été enclenchée et le groupe a perçu une indemnité de 145 980.62 €.

- *Garantie OSEO sur la filiale Libanaise :*

La société bénéficie d'une garantie OSEO, au titre du fonds national de garantie « Fonds d'Etudes et d'Aides au Secteur privé », correspondant à 50 % du capital investi dans sa filiale sur une durée de 7 années.

Le montant de la commission est de 0.50 % du capital libéré.

Date de mise en place : 14/03/2013

- *Garantie OSEO sur la filiale du Maroc :*

La société bénéficie d'une garantie OSEO, au titre du fonds national de garantie « Fonds d'Etudes et d'Aides au Secteur privé », correspondant à 50 % du capital investi dans sa filiale sur une durée de 7 années.

Le montant de la commission est de 0.50 % du capital libéré.

Date de mise en place : 01/04/2016.

9 Autres informations

9.1 Informations sectorielles

Le groupe évolue dans le secteur des télécommunications et plus particulièrement des télécommunications mobiles. Il n'y a donc pas de secteurs d'activités distincts.

9.2 Entités liées

Il n'existe pas de transactions réalisées avec les entreprises liées non consolidées.

9.3 Dirigeants

9.3.1 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

Les rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'administration et de direction s'élèvent à 723 289 €.

IV. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Astellia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les fonds de commerce comptabilisés en actif immobilisé sont évalués selon la méthode décrite dans la note 2.1.3.5 de l'annexe évoquant les « Modalités de dépréciation ».

Les titres des filiales comptabilisés en actif immobilisé sont évalués selon la méthode décrite dans la note 2.1.5.1 de l'annexe évoquant les « Titres des filiales et participations ».

Nos travaux ont consisté à apprécier, d'une part, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations et, d'autre part, l'absence de perte de valeur. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces évaluations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Morlaix et Rennes, le 11 avril 2017
Les Commissaires aux Comptes

MGA AUDIT
Michel Gouriten

ERNST & YOUNG et Autres
Guillaume Ronco

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Astellia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le paragraphe 7.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux éléments suivants :

- Frais de recherche et développement (7.1.2.1).
- Amortissement de fonds de commerce (7.1.2.3).
- Evaluation des provisions pour risques et charges (7.1.12) dont les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite (7.1.12.2).

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués, et à vérifier que le paragraphe 7.1 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces évaluations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Morlaix et Rennes, le 11 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

MGA AUDIT
Michel Gouriten

ERNST & YOUNG et Autres
Guillaume Ronco

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

■ Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. **Convention de prestations de services pour Astellia Afrique SARLAU (Maroc), détenue à 100 % par votre société**

Les relations avec votre filiale sont régies par :

- Un contrat « Intercompany Distribution Agreement » signé le 27 juin 2016 ;
- Un avenant N° 1 au contrat « Intercompany Distribution Agreement » signé le 22 novembre 2016 avec effet au 14 novembre 2016 ;
- Un contrat « Intercompany Management Services Agreement » signé le 27 juin 2016.

Le montant facturé par Astellia SA à sa filiale Astellia Afrique SARLAU est nul au titre des relations commerciales de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le montant facturé par Astellia SA à sa filiale Astellia Afrique SARLAU s'est élevé à 10 744 € au titre de la cession d'immobilisations de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le montant facturé par Astellia Afrique SARLAU à sa société mère Astellia SA s'est élevé à 401 681 € au titre de la cession d'immobilisations de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : la convention a été conclue suite à la décision stratégique du conseil d'administration du 16 mars 2016 de créer une entité économique au Maroc régie par le contrat de cost+ modifié par son avenant N° 1.

Dirigeant commun concerné : M. Abdelkrim Benamar

2. Convention de prestations de services pour Astellia Inc, détenue à 100 % par votre société

Les relations avec votre filiale sont régies par :

- Un contrat « Intercompany Distribution Agreement » signé le 4 avril 2016 ;
- Un contrat « Intercompany Management Services Agreement » signé le 4 avril 2016.

Le montant facturé par Astellia SA à sa filiale Astellia Inc s'est élevé à 178 549 € au titre des relations commerciales de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le montant facturé par Astellia Inc sa société mère Astellia SA s'est élevé à 1 281 580 € au titre des relations commerciales de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : suite à la recapitalisation de la filiale et à son changement de mode d'organisation validé lors du conseil d'administration du 26 juillet 2016.

Dirigeants communs concernés : MM. Christian Queffelec, Frédéric Vergine et Julien Lecoeuvre.

■ Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

3. Convention de prestations de services pour Astellia South Africa, détenue à 100 % par votre société

Les relations avec votre filiale sont régies par :

- Un contrat « Services and Support agreement » signé le 23 juin 2009 ;
- Un contrat « Relationship agreement » signé le 23 juin 2009.

Le montant facturé par Astellia South Africa à sa société mère Astellia SA s'est élevé à 352 397 € au titre du contrat de services de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Dirigeant commun concerné : M. Christian Queffelec.

4. Convention de prestations de services pour Astellia Telecom, détenue à 95 % par votre société

Les relations avec votre filiale sont régies par :

- Un contrat « d'assistance et de prestations de services » signé le 31 décembre 2010 (amendé le 1^{er} avril 2011) ;
- Un contrat « Relationship agreement » signé le 31 décembre 2010.

Le montant facturé par Astellia Telecom à sa société mère Astellia SA s'est élevé à 226 562 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le contrat « d'assistance et de prestations de services » s'est terminé fin avril 2016.

Dirigeants communs concernés : MM. Christian Queffelec et Frédéric Vergine.

5. Convention de prestations de services pour Astellia Middle East, détenue à 100 % par votre société

Les relations avec votre filiale sont régies par :

- Un contrat « Services and Support agreement » signé le 22 février 2013 ;
- Un contrat « Relationship agreement » signé le 22 février 2013.

Le montant facturé par Astellia Middle East à sa société mère Astellia SA s'est élevé à 2 489 646 € au titre du contrat de services de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Dirigeant commun concerné : M. Christian Queffelec.

6. Convention de prestations de services pour Ingenia Telecom SL, détenue à 100 % par votre société

Les relations avec votre filiale sont régies par un contrat « Intercompany Services agreement » signé le 12 mai 2014.

Le montant facturé par Astellia SA à sa filiale Ingenia Telecom SL s'est élevé à 835 163 € au titre des relations commerciales de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le montant facturé par Ingenia Telecom SL à Astellia SA s'est élevé à 3 146 187 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Dirigeants communs concernés : MM. Emmanuel Audousset et Julien Lecoeuvre.

7. Convention d'avance de trésorerie avec la société Ingenia Telecom SL, détenue à 100 % par votre société

Cette convention est régie par un contrat de « cash advance agreement » signé le 2 février 2015 et autorisé en 2014.

Les avances consenties par votre société à sa filiale au cours de la période s'élèvent à 3 750 000 €.

Les remboursements reçus par Astellia SA d'Ingenia Telecom SL s'élèvent à 1 930 000 € au cours de la période.

Au 31 décembre 2016, les avances de trésorerie de la société Ingenia Telecom SL présentent dans les comptes de votre société un solde débiteur de 4 350 000 €.

Ces avances ont donné lieu à intérêts calculés au taux de :

- 1,728 % pour le premier semestre 2015 ;
- 1,563 % pour le second semestre 2015 ;
- 1,445 % pour le premier semestre 2016 ;
- 1,341 % pour le second semestre 2016.

Les produits financiers de la période s'élèvent à 51 495 €.

Dirigeants communs concernés : MM. Emmanuel Audousset et Julien Lecœuvre.

8. Convention de prestations de services pour Astellia Canada Inc., détenue à 100 % par votre société

Les relations avec votre filiale sont régies par :

- Un contrat « Services and Support agreement » signé le 30 janvier 2015 et autorisé en 2014 ;
- Un contrat « Relationship agreement » signé le 30 janvier 2015 et autorisé en 2014.

Le montant facturé par Astellia SA à sa filiale Astellia Canada Inc. s'est élevé à 549 670 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le montant facturé par Astellia Canada Inc. à Astellia SA s'est élevé à 744 629 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Dirigeants communs concernés : MM. Christian Queffelec et Frédéric Vergine.

Morlaix et Rennes, le 11 avril 2017
Les Commissaires aux Comptes

MGA AUDIT
Michel Gouriten

ERNST & YOUNG et Autres
Guillaume Ronco

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1.853.914 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Morlaix et Rennes, le 11 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

MGA AUDIT
Michel Gouriten

ERNST & YOUNG et Autres
Guillaume Ronco

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

Assemblée générale mixte du 16 juin 2017 Huitième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Morlaix et Rennes, le 11 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

MGA AUDIT
Michel Gouriten

ERNST & YOUNG et Autres
Guillaume Ronco

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

Assemblée générale mixte du 16 juin 2017 Dixième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximal de 3 % du capital social, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225- 116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Morlaix et Rennes, le 11 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

MGA AUDIT

Michel Gouriten

ERNST & YOUNG et Autres

Guillaume Ronco

V. PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTÉ A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES D'ASTELLIA DU 16 JUIN 2017

PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

1. PREMIÈRE RÉSOLUTION (Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ne comprennent aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 dudit code.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

2. DEUXIÈME RÉSOLUTION (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2016, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

3. TROISIÈME RÉSOLUTION (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 d'un montant de 3 155 653,94 euros de la manière suivante :

- Perte de l'exercice : 3 155 653,94 euros ;
- A la réserve statutaire en totalité : 3 155 653,94 euros ;
celle-ci se trouvant ainsi portée à 11 518 187,73 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende global
31/12/2013	2 572 451	0,08 euro	206 276,08 euros
31/12/2014	N/A	N/A	N/A
31/12/2015	N/A	N/A	N/A

La distribution de dividendes ci-dessus est éligible à la réfaction de 40% lorsque cette dernière est applicable conformément à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

4. QUATRIÈME RÉSOLUTION (Conventions réglementées)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les

conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et approuve d'autre part, les nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 visées dans le rapport.

5. CINQUIÈME RÉOLUTION (Jetons de présence)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-98 du Code de commerce, après avoir constaté la renonciation des administrateurs au paiement de 39 200 euros sur les 80 000 euros de jetons de présence décidés pour l'exercice précédent, décide de fixer le montant des jetons de présence du Conseil d'administration à la somme de 80 000 euros pour l'exercice 2017 et à la somme de 80 000 euros pour l'exercice 2018.

6. SIXIÈME RÉOLUTION (Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce, constate l'arrivée à expiration du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire de la société EY et décide de renouveler ledit mandat.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et sur proposition de ce dernier, décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire :

La société Ernst & Young et Autres

Immeuble Eolios
3 rue Louis Braille
CS 10847
35208 Rennes Cedex 2
SAS à capital variable
R.C.S. Nanterre 438 476 913

Pour une durée de six exercices qui viendra à expiration le jour de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

7. SEPTIÈME RÉOLUTION (Autorisation à donner pour la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce)

Le Président rappelle à l'Assemblée générale que lors de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2016, il a été consenti au Conseil d'administration de la Société une autorisation conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce afin de racheter en une ou plusieurs fois un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société.

Le Président indique que cette autorisation permettant le rachat d'actions de la Société a été consentie pour une durée expirant le 17 décembre 2017, et qu'il conviendrait de décider, d'ores et déjà, une nouvelle autorisation.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-98 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

1. **Autorise** le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce à racheter en une ou plusieurs fois un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société à la date de réalisation de rachat de ces actions par le Conseil d'administration.
2. **Décide** que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation pendant une période de dix-huit (18) mois, à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 16 décembre 2018.
3. **Décide** que le prix maximum d'achat ne pourra être supérieur à 16 euros par action (hors frais d'acquisition) étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet des ajustements le cas échéant afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions,

de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de la présente autorisation.

4. **Décide** que le montant maximum qui pourra être utilisé par le Conseil d'administration pour réaliser ces rachats d'actions est plafonné à un montant de 4.000.000 euros.

5. **Décide** que les actions de la Société pourront être acquises aux fins de permettre à la Société de :

- favoriser la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure et à mettre en œuvre par la Société, conformément à la chartre de déontologie de l'AMAFI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- remettre des actions de la Société en paiement ou en échange, notamment dans le cadre de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ;
- procéder à l'annulation éventuelle des titres ainsi rachetés par voie de réduction du capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la huitième résolution ci-après autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

6. **Décide** que les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10% des actions composant le capital de la Société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale, soit, à titre indicatif au 15 mars 2017, 2 590 451 actions, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social ; et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

7. **Décide** que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourra être effectué dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant les actions de la Société, et par tous moyens y compris de gré à gré, par transfert de blocs ou par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente.

8. **Décide** que la part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

9. **Confère** tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocations des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

10. **Prend acte** de ce que le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale et l'Autorité des Marchés Financiers, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

8. HUITIÈME RÉSOLUTION (Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour annuler tout ou partie des actions achetées par la Société en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions faisant l'objet de la septième résolution soumise à la présente Assemblée, et/ou de toute autorisation conférée par une assemblée générale passée ou ultérieure, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserves de son choix, constater la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution et pour procéder à la modification corrélative des statuts et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une période de vingt-quatre (24) mois.

9. NEUVIÈME RÉSOLUTION (Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration afin d'émettre des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial et conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

1. **Autorise** le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, dans les conditions suivantes :
 - chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas. Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la présente résolution ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions supérieur à 6% du capital de la Société ;
 - les bénéficiaires seront les salariés ou mandataires sociaux éligibles ou certains d'entre eux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
 - les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-208 ou, le cas échéant, de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;

il ne pourra être consenti d'options aux personnes possédant individuellement une part de capital supérieure au maximum prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration arrêtera le prix de souscription ou d'achat des actions dans les limites et selon les modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, le prix ne pourra être modifié, sauf si la Société vient à réaliser une ou des opérations financières ou sur titres prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans cette hypothèse, le Conseil d'administration prendra, dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options consenties,

pour tenir compte de l'incidence de l'opération intervenue et pourra décider de suspendre temporairement, le cas échéant, le droit de lever les options en cas de réalisation d'une opération financière donnant lieu à ajustement conformément à l'article L. 225-181 alinéa 2 du Code de commerce ou de toute autre opération financière dans le cadre de laquelle il jugerait utile de suspendre ce droit.

Les options de souscription ou d'achat d'actions devront être exercées dans un délai fixé par le Conseil d'administration avant l'expiration d'un délai maximum de 10 ans à compter de leur date d'attribution.

2. **Prend acte**, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées de ces options.
3. **Décide** que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente autorisation et notamment pour :
 - fixer, dans les conditions et limites des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les dates auxquelles seraient consenties les options ;
 - déterminer la liste des bénéficiaires d'options, le nombre d'options allouées à chacun d'eux, les modalités d'attribution et d'exercice des options ;
 - fixer les conditions d'exercice des options et notamment limiter, restreindre ou interdire (a) l'exercice des options ou (b) la cession des actions obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant (i) porter sur tout ou partie des options et (ii) concerner tout ou partie des bénéficiaires ;
 - arrêter la date de jouissance, même rétroactive des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription ;
 - prendre, dans les cas prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues aux articles L. 225-181 et L. 228-99 du Code de commerce ;
 - plus généralement, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des levées d'options, modifier les statuts en conséquence, prendre toute décision ou effectuer toute formalité notamment relative à la cotation des actions ainsi émises et, d'une manière générale, faire tout ce qui serait nécessaire.
4. **Décide** que la présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la date de la présente assemblée.

10. DIXIÈME RÉOLUTION (Délégation consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce ainsi que des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. **Décide** le principe d'une augmentation de capital social réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise et délègue au Conseil d'administration la réalisation de cette augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires réservées aux salariés de la Société, adhérents d'un plan d'épargne entreprise (et ce notamment en régularisation des 9^{ème} et 10^{ème} résolutions votées lors de l'assemblée générale du 17 juin 2016);
2. **Décide** que la présente résolution entraîne de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions émises en application de la présente résolution, afin de réserver cette augmentation aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;
3. **Décide** que la ou les augmentations de capital qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, ne devront pas excéder 3% du capital social au total ;
4. **Décide** que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre en application de la présente délégation ne pourra être ni inférieur de plus de 20%

à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieure à cette moyenne ;

5. **Confère** tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires ;
6. En conséquence, confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser, dans un délai maximum de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, l'augmentation de capital prévue aux termes de la présente résolution, et notamment :
 - d'en arrêter les modalités ;
 - de fixer le prix de souscription des actions conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail ;
 - de fixer, dans les limites légales, les conditions exigées des salariés pour participer à l'augmentation de capital ;
 - de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription ;
 - de fixer les délais et modalités de libération des actions à émettre ;
 - de fixer le nombre d'actions à émettre et leur date de jouissance ;
 - de constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, de procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital, conformément aux lois et règlements en vigueur.

PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

11. ONZIÈME RÉSOLUTION (Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues aux articles L.225-96 et L. 225-98 du Code de commerce, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités prévues par la Loi ou les Règlements.
